GUIDE D'ACTION DE L'ITF SUR
la violence à l'égard des femmes

les femmes
qui transportent le monde

Dédicace spéciale

Le 9 octobre 2012 dans la vallée de Swat, au Pakistan, Malala Yousafzai (photo), une adolescente de 14 ans, a été blessée par balle à la tête. Elle avait osé défier la politique talibane selon laquelle les filles ne doivent pas être instruites.

Le 28 octobre 2012 à Galway, en Irlande, une dentiste de 31 ans, Savita Halappanavar, est décédée à la suite d'une septicémie due à des complications pendant la grossesse. Les médecins avaient refusé de procéder à un avortement qui aurait pu lui sauver la vie, par crainte de violer les lois anti-avortement.

les femmes
qui transportent le monde

Ces drames épouvantables sont devenus des symboles mondiaux de la violence dont les femmes sont victimes au quotidien ; une violence que l'on retrouve dans tous les aspects de la vie quotidienne et dans toutes les sociétés sur notre planète.

Ce Guide d'action sur la violence à l'égard des femmes est dédié aux millions de femmes à travers le monde qui subissent des violences sexistes. Le travail des affiliés de l'ITF sera déterminant pour créer un monde dans lequel les femmes seront à l'abri de la violence, dans toutes les formes de transport, sur tous les lieux de travail ainsi que dans leur foyer. Nous saluons les affiliés qui donnent un caractère prioritaire à cette question et qui prennent des mesures souvent difficiles et courageuses pour faire une réelle différence. Nous remercions toutes nos consœurs et tous nos confrères qui ont pris le temps de participer à la réalisation de ce guide et qui ont partagé leurs stratégies et leurs réussites afin d'apporter des idées et de l'inspiration aux autres.

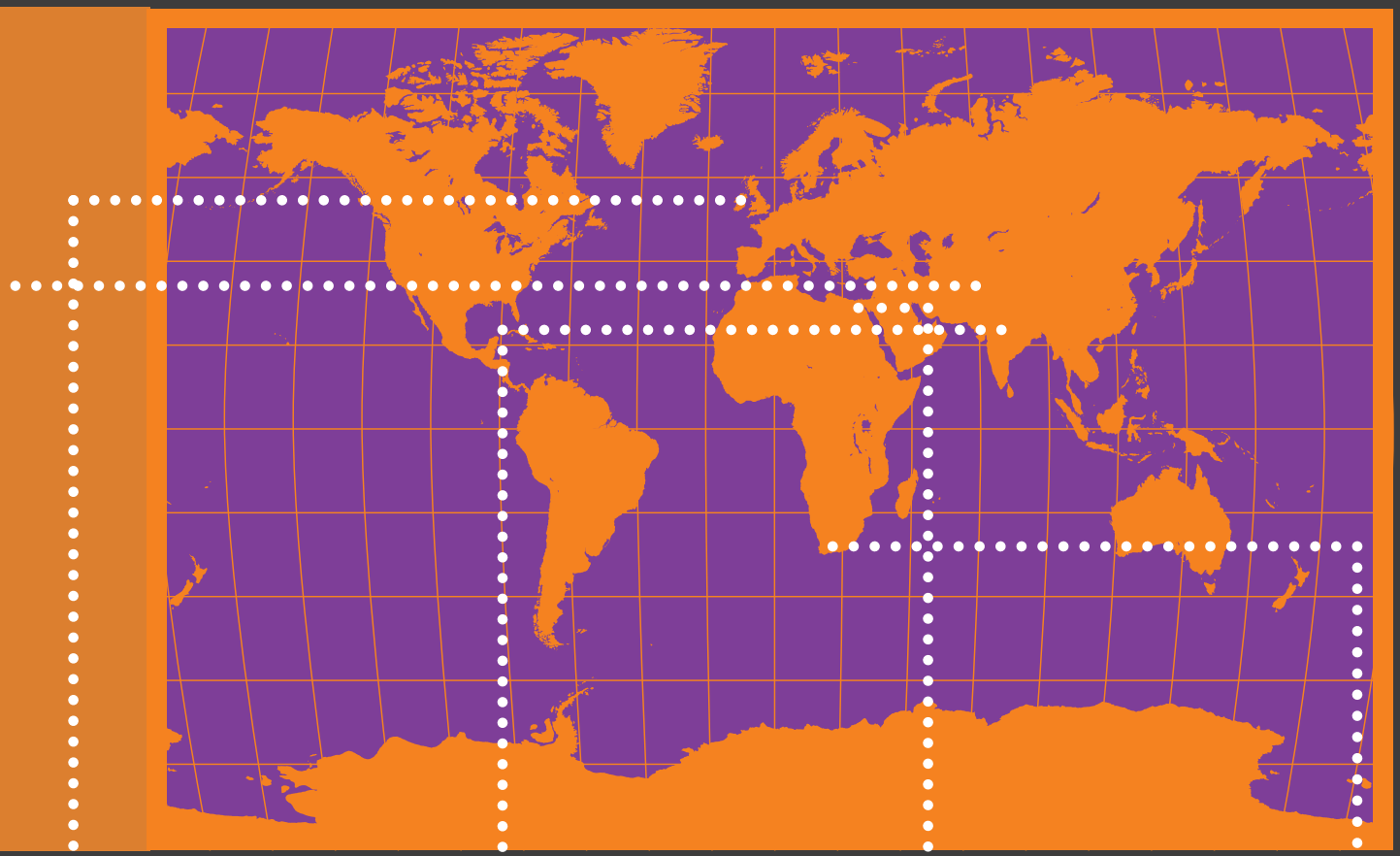

Le 16 décembre 2012, six hommes ont sauvagement battu et violé une jeune kinésithérapeute en formation de 23 ans dans un bus à Delhi, en Inde. Elle a succombé à ses blessures 13 jours plus tard.

Le 25 janvier 2013, date du deuxième anniversaire de la révolution égyptienne, des douzaines de militantes pour les droits des femmes ont été battues et agressées sexuellement ; au moins deux d'entre elles ont subi des coups de lame de rasoir sur leurs parties génitales.

Le 2 février 2013, Anene Booysen, une jeune fille de 17 ans a été victime d'un viol collectif puis éventrée sur un chantier à Bredasdorp, en Afrique du Sud.

Diana Holland et Alison McGarry, de gauche à droite

DIANA HOLLAND, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES FEMMES ET ALISON MCGARRY, COORDINATRICE DES TRAVAILLEUSES DU TRANSPORT DE L'ITF

Introduction

Cher(e)s ami(e)s,

Nous sommes fières de présenter ce guide de l'ITF à l'intention des syndicats qui souhaitent apporter leur contribution pour mettre un terme au fléau de la violence à l'égard des femmes. Un grand nombre de nos consœurs et confrères de l'ITF sont déjà extrêmement actifs dans la lutte contre ce problème international de plus en plus grave. Nous espérons inspirer un nombre croissant d'actions syndicales en mettant en évidence certaines de leurs réussites dans ce guide et en partageant des idées nouvelles, des informations et des ressources afin de soutenir vos campagnes.

Des millions de femmes à travers le monde sont confrontées de nos jours à des agressions physiques et psychologiques et à des actes de brutalité – violence et maltraitance domestiques, agressions sexuelles, harcèlement sexuel, violence sur le lieu de travail, violence économique et traite d'êtres humains. Cela constitue un déni de leurs libertés et droits fondamentaux. Elles doivent savoir que les syndicats pensent que les droits des femmes sont des droits fondamentaux et qu'ils unissent leurs efforts pour s'opposer à la violence à l'égard des femmes.

Les femmes de l'ITF peuvent être fières de leurs actions pour veiller à ce que les travailleuses des transports soient impliquées, informées et occupent des postes de dirigeantes à tous les niveaux. L'ITF prend fermement position pour l'égalité et la justice sociale, et les femmes et les hommes de l'ITF ont soutenu ensemble des actions dans le monde entier le 25 novembre, qui est la date de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Chacun a un rôle à jouer.

Salutations solidaires,
Diana Holland, Présidente du Comité des femmes de l'ITF, secrétaire générale adjointe (transport/égalités/alimentation), UNITE, UK

1. La violence à l'égard des femmes est une question syndicale

Les travailleurs des transports sont souvent les victimes principales de la violence au travail – une situation encore exacerbée par la détérioration des services de transport public, la précarité des contrats et la difficulté pour un grand nombre de travailleurs causée par la nécessité de travailler loin de leur domicile pendant de longues périodes. Les tensions engendrées par la crise économique mondiale et l'augmentation subséquente de la pauvreté ont créé des pressions supplémentaires et ont aggravé la situation.

De nombreuses travailleuses des transports sont en outre victimes de harcèlement sexuel et de violences sexistes, aussi bien sur le lieu de travail que dans leur communauté. Ceci a des effets désastreux sur la vie des femmes – sur le plan personnel, sur le plan économique et pour la communauté tout entière. Dans de nombreuses communautés, par exemple, la violence sexiste est une cause principale d'infection au VIH/SIDA chez les femmes.

Les syndicats affiliés à l'ITF sont tous présents dans une société où les femmes subissent des violences, souvent avec de terribles conséquences. Il en va de notre responsabilité à l'égard de toutes les travailleuses des transports de participer à la lutte pour le changement. La violence à l'égard des femmes est une question syndicale et les syndicats sont capables de faire, et font, une réelle différence comme le montre ce guide – en soutenant les femmes, en sensibilisant l'opinion, en négociant des politiques avec les employeurs et en faisant campagne avec d'autres pour renforcer les droits légaux des femmes.

La violence à l'égard des femmes et des filles est la forme de violence la plus répandue dans le monde, affectant un tiers des femmes au cours de leur vie.

« Mettre fin à la violence à l'égard des femmes », étude du Secrétaire général, Nations Unies, 2005

En mai 2013, le Comité des femmes de l'ITF a adopté une résolution, qui a été approuvée à l'unanimité par le Comité exécutif, invitant instamment les secrétaires généraux de tous les affiliés de l'ITF à mener et mettre en œuvre la campagne de l'ITF contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et à soutenir la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes instaurée à l'initiative de l'ONU et fixée au 25 novembre. Cette résolution les appelle également à sensibiliser tous les secteurs et toutes les régions par le biais des campagnes de l'ITF et d'attirer l'attention de leur gouvernement sur le 57ème accord de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCFNU) sur la violence à l'égard des femmes et des filles pour en obtenir la ratification.

2. Améliorer la législation sur la violence à l'égard des femmes est important mais loin d'être suffisant

Les syndicats veillent à ce que les travailleurs et les travailleuses aient des droits légaux qu'ils peuvent faire valoir et sur lesquels ils peuvent s'appuyer. Le rôle des syndicats peut être très important dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et le traitement de ce problème.

C'est la peur de ne pas être crues ou d'aggraver leur situation qui pousse les femmes à ne pas vouloir signaler les incidents dont elles sont victimes. Même dans les pays qui ont adopté des lois interdisant les actes de violence et dans lesquels des procédures de plainte ont été mises en place et la police a été formée pour traiter les cas de violence à l'égard des femmes, des pressions sociales et des pratiques localisées peuvent rendre difficile pour les femmes le fait de signaler les violences contre elles et d'obtenir justice et protection.

L'élimination des obstacles qui existent au sein des communautés est par conséquent cruciale pour permettre aux interventions à d'autres niveaux de réussir, et les syndicats peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard.

Les médias dans les pays développés se concentrent souvent sur la violence à l'égard des femmes et des enfants dans les pays où règne un climat politique hostile ou bien dans lesquels les droits des femmes sont réputés ne pas être considérés comme prioritaires dans la société. Mais la violence à l'égard des femmes existe dans le monde entier, même si les statistiques sur les condamnations pour viol sont généralement très faibles, et les violences et maltraitances à l'encontre des femmes au sein du foyer sont encore souvent considérées comme des questions domestiques et non pas comme pas comme des questions de droit pénal. Cette situation peut changer en reconnaissant la violence à l'égard des femmes comme une question syndicale.

3. Les hommes et les femmes doivent agir ensemble – Dites Non à la violence à l'égard des femmes et Oui à l'autonomisation des femmes

Bien que les femmes et les filles soient le plus fréquemment décrites comme les victimes de violences, il est essentiel que l'autonomisation des femmes soit au cœur des solutions. Ceci doit être soutenu par un engagement actif des hommes et des femmes des syndicats affiliés à l'ITF.

Cette question n'est pas un problème de femmes, c'est un problème syndical et un problème de société. Et il y a quantité de preuves attestant que les actions syndicales et à l'échelle de la communauté globale relatives à la violence à l'égard des femmes portent leurs fruits, comme l'illustrent les nombreuses études de cas stimulantes que vous lirez dans ce guide.

En agissant pour sensibiliser l'opinion, nous pouvons amener au grand jour cette question dont on parle peu et remettre en question les attitudes et les comportements actuels qui normalisent la violence, le sexisme et la discrimination. En mettant en œuvre des mécanismes de prévention et de réponse efficaces, menés par les syndicats, nous pouvons avoir un impact considérable sur le rythme des changements.

La formation syndicale est cruciale car elle aide les membres à comprendre les questions en matière de violence, leurs droits en tant que travailleurs et les mesures à prendre pour élaborer les stratégies de changement. Des systèmes de signalement des actes de violence adéquats, clairs et efficaces sur le lieu de travail, ainsi que l'inclusion de procédures confidentielles et de mécanismes de mise en application solides sont essentiels.

Le Comité des femmes et le Département des femmes de l'ITF œuvrent avec les affiliés pour mener à bien ce travail crucial. Nous espérons que ce guide vous aidera ainsi que vos collègues syndicalistes à franchir l'étape suivante. N'hésitez pas à nous envoyer un courriel pour nous faire part de vos campagnes ou de vos idées ou bien si vous avez besoin de notre aide.

En toute solidarité,
Alison McGarry,
Coordinatrice des travailleuses du transport de l'ITF

LES VOIX DU CHANGEMENT

« Il y a une vérité universelle, applicable à tous les pays, cultures et communautés : la violence à l'égard des femmes n'est jamais acceptable, jamais excusable, jamais tolérable. »

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU

Avant-propos

Cher(e)s ami(e)s,

La violence à l'égard des femmes touchant toutes les sociétés à travers le monde et de ce fait chaque syndicat affilié à l'ITF, ce guide a été réalisé à une époque où tous les regards sont braqués sur certains pays dans lesquels les femmes sont victimes d'actes de violence les plus atroces qui soient et qui ne cessent de se multiplier.

Il est clair que la violence à l'égard des femmes augmente partout où la pauvreté augmente. Dans les pays où surviennent des révolutions politiques ou des soulèvements populaires, une grande majorité des femmes font parfois l'objet de violences dans la rue, au travail ou chez elles. Toutefois, dans les pays où règne un climat politique et économique relativement stables, la violence à l'égard des femmes sous des formes diverses demeure également une partie intégrante du tissu social.

Toutes les travailleuses des transports méritent un lieu de travail, un foyer et une société où elles peuvent vivre à l'abri de la violence. Nous pensons qu'il est essentiel que les syndicats affiliés à l'ITF :

- **encouragent les femmes syndicalistes à parler librement de ces questions**
- **mènent des campagnes qui remettent en question les perceptions et les actions des hommes et des femmes**
- **s'efforcent d'amener les employeurs et les gouvernements à assumer la responsabilité d'élaborer des conventions collectives, des lois et d'autres cadres relatifs à la prévention de la violence et à la justice dans ce domaine.**

Salutations solidaires,

Stephen Cotton
Secrétaire général par intérim de l'ITF

les femmes
qui transportent le monde

Qu'est-ce qu'un acte de violence ?

La violence et la maltraitance peuvent être interprétées comme un comportement visant à exercer un pouvoir ou un contrôle sur la famille, les membres de la famille, un(e) partenaire sexuel(le), des collègues ou des groupes divers. Les actes de violence et de maltraitance peuvent se produire une seule fois, peuvent comprendre diverses tactiques de manipulation subtile ou peuvent survenir fréquemment et se multiplier sur des mois, voire des années. Quelle qu'en soit la forme, la violence et la maltraitance sont inacceptables et peuvent affecter profondément la santé et le bien-être des victimes.

Table des matières

8-24 Les syndicats en action

Dans cette section, des syndicats affiliés à l'ITF parlent de leurs réussites et cernent les défis auxquels ils sont confrontés. Vous y trouverez également des informations sur les activités de campagnes internationales de l'ITF et comment y participer.

8 **Afrique**
Actualités du Kenya, d'Ouganda et d'Angola

10 **Europe**
Actualités de Bulgarie, d'Espagne et du Royaume-Uni

12 **Monde arabe**
Actualités d'Algérie et de Tunisie

14 **Amériques**
Actualités du Mexique, du Canada, de la Barbade et d'Argentine

18 **Asie-Pacifique**
Actualités d'Australie, d'Indonésie et d'Inde

20 **Les campagnes internationales de l'ITF**
Campagnes internationales de l'ITF et des syndicats affiliés

25-29 Les questions brûlantes

Les informations clés sur trois sources principales de violence à l'égard des femmes :

25 **Traite**

28 **Violence sur le lieu de travail**

29 **Mutilations sexuelles féminines**

30-41 Les outils de campagne

Vous trouverez dans cette section une panoplie d'outils pour aider votre syndicat à :

32 Considérer les propres attitudes des femmes et la manière de les encourager à participer en toute sécurité aux activités de campagne

34 Faire un bilan rapide de votre activité et de vos procédures actuelles

35 Évaluer les progrès réalisés pour faire face à la violence à l'égard des femmes

36 Considérer les modèles théoriques sur les maltraitances et les changements

38 Considérer le rôle des hommes et des garçons dans la recherche d'une solution

41 Maximiser l'impact des médias

42-49 Les ressources

Liste des matériels internationaux pour vous aider dans le cadre de programmes divers dont éducation et formation, planification et mise en œuvre des campagnes et négociations avec les employeurs.

42 Matériels internationaux – soutien des campagnes locales et nationales

45 Accords modèles – pour faciliter les négociations avec les employeurs

46 Conventions et déclarations internationales sur la violence à l'égard des femmes

48 Qu'est-ce que la violence ? Une liste des formes de violence dont les femmes peuvent être victimes

les femmes
qui transportent le monde

Violence sexiste : un bilan à l'échelle mondiale

La proportion de femmes faisant l'objet de violences varie considérablement selon le pays dans lequel elles vivent.

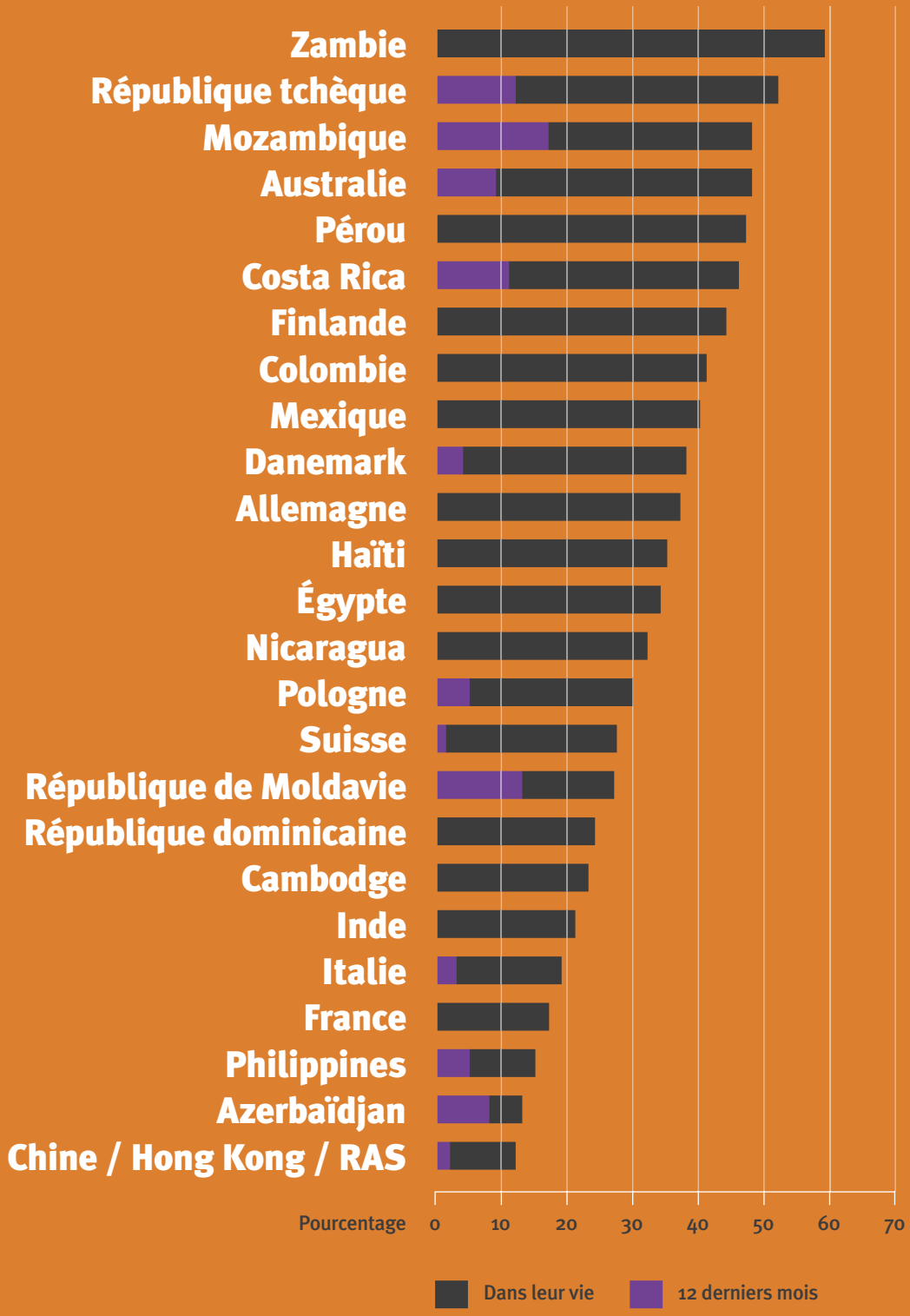

Proportion de femmes victimes de violence physique (quel qu'en soit l'auteur) au moins une fois dans leur vie et au cours des 12 derniers mois, 1995-2006 (dernières données disponibles)

Source : Annexe statistique, ONU, « The world's women 2010 – trends and statistics »

Les syndicats en action

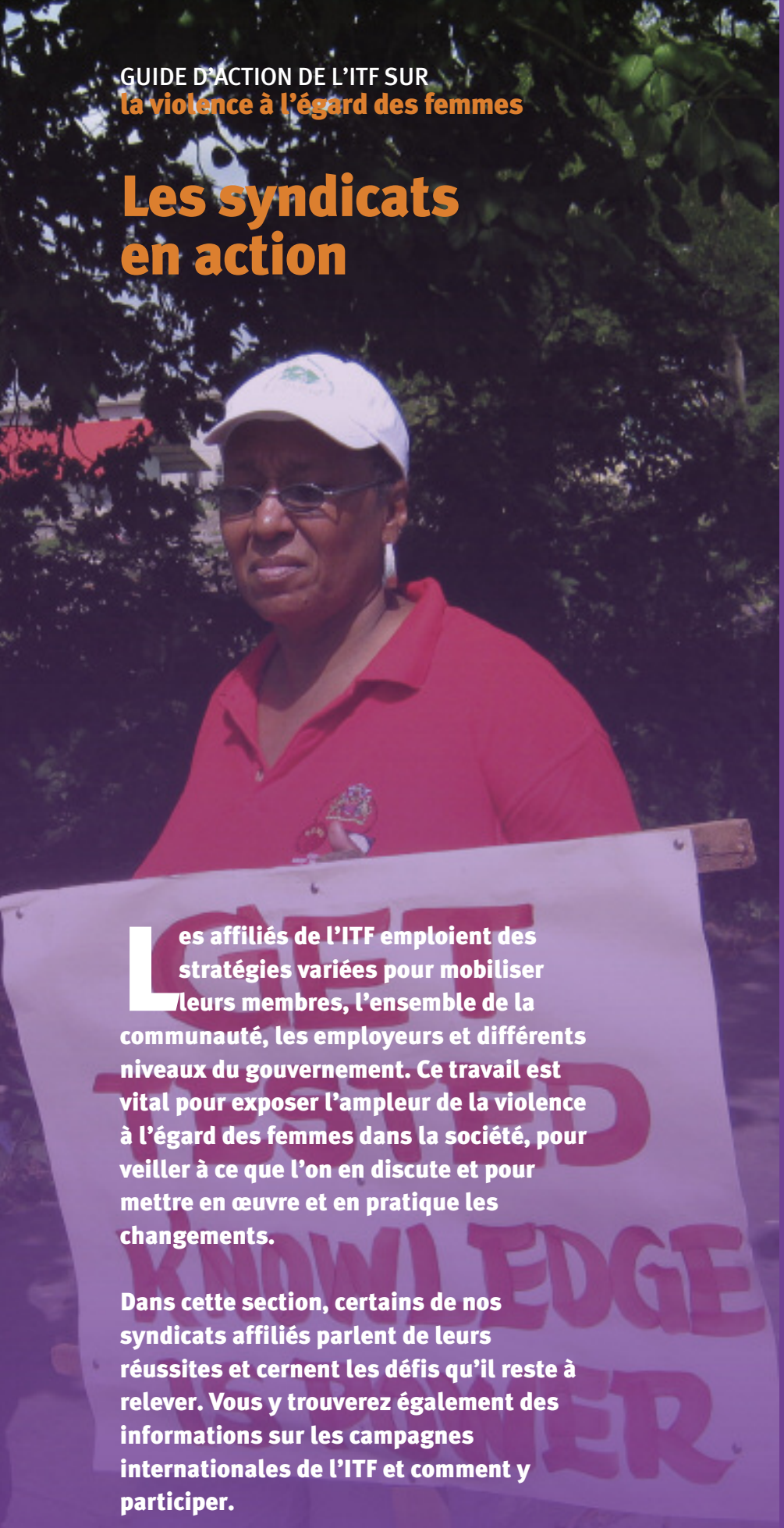

Les affiliés de l'ITF emploient des stratégies variées pour mobiliser leurs membres, l'ensemble de la communauté, les employeurs et différents niveaux du gouvernement. Ce travail est vital pour exposer l'ampleur de la violence à l'égard des femmes dans la société, pour veiller à ce que l'on en discute et pour mettre en œuvre et en pratique les changements.

Dans cette section, certains de nos syndicats affiliés parlent de leurs réussites et cernent les défis qu'il reste à relever. Vous y trouverez également des informations sur les campagnes internationales de l'ITF et comment y participer.

Afrique

Angola

S'organiser pour éliminer les obstacles

En dépit des progrès réalisés dans le domaine des droits des femmes, nous avons beaucoup à faire en matière d'organisation et de lutte contre ceux qui entravent les progrès et la réussite des femmes.

Nous avons constaté, au sein de nos sections, que chaque fois qu'il y a des réclamations, des demandes et des manifestations pour traiter les problèmes des travailleurs et pour défendre les droits des femmes, les femmes ne participent pas pleinement aux actions concernées par crainte d'être licenciées.

La fédération et les sections syndicales ont entrepris de travailler ensemble pour soutenir les droits des femmes contre la violence des manières suivantes :

- Assistance technique professionnelle et renforcement des capacités disponibles pour les femmes syndiquées ;
- Formation des coordinateurs et coordinatrices ;

LES VOIX DU CHANGEMENT

« Les femmes ne veulent pas travailler en équipe de nuit parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité et parce qu'elles ont des responsabilités familiales. Pour éviter le travail de nuit, elles doivent alors accepter d'avoir des rapports sexuels avec leurs supérieurs. Le droit des femmes d'avoir des responsabilités familiales doit être pris en compte lors de l'établissement des équipes de nuit. Elles ne devraient pas être forcées à avoir des rapports sexuels pour pouvoir s'occuper de leur famille et rester en sécurité. »
Christina Njekwa Nkomo, Zimbabwe Amalgamated Railway Workers' Union, Zimbabwe

- Mise en place d'un système de communication et d'information fiable ;
- Promotion des campagnes de sensibilisation pour augmenter le nombre de femmes dans les syndicats ;
- Mobilisation des femmes et sensibilisation à l'importance du syndicalisme et de la solidarité ;
- Renforcement des actions syndicales contre la violence sexiste sur le lieu de travail et lutte contre le harcèlement sexuel par le biais des sections et des comités syndicaux.

Ernesto Manuel António, coordinateur du comité de leadership, Federacao dos Sindicatos dos Trabalhadores dos Transportes e Comunicacoes de Angola (FSTTCA)

Kenya

Femmes dockers : Plus d'emplois, moins de violence

Les campagnes du Kenya Dock Workers' Union portent sur des domaines très divers tels que la sensibilisation aux questions de genre, la maltraitance des enfants et la protection des droits des femmes. Le travail du syndicat a permis d'offrir aux femmes des possibilités d'emplois à prédominance masculine jusqu'ici. La violence à l'égard des femmes au travail a considérablement diminué.

Ouganda

Lutter spécifiquement contre la violence qui contribue à la propagation du VIH

Le syndicat Amalgamated Transport and General Workers' Union (ATGWU) d'Ouganda soutient l'éducation sur les violences sexuelles et sexistes par le biais d'équipes de travail dirigées par le syndicat et composées de travailleuses du sexe, de routiers, de représentants de conseils municipaux, de la police et de professionnels de la santé.

Les équipes se réunissent une fois par mois pour aider le syndicat à approfondir ses travaux sur les violences sexuelles et sexistes, notamment dans le cadre de son programme VIH/SIDA. Raising Voices, une organisation non gouvernementale locale, a soutenu l'ATGWU dans la formation de ses éducateurs en matière de VIH sur ce type de violences. Ceci permettra à leurs collègues qui travaillent dans les transports de mieux comprendre les liens entre les violences sexuelles et la transmission du VIH.

LES VOIX DU CHANGEMENT

« L'ATGWU doit lutter contre la violence masculine, qui est l'une des causes principales de l'augmentation des taux d'infection au VIH. Nous avons davantage concentré nos efforts sur la violence sexiste dans notre stratégie de prévention du VIH parce qu'un nombre croissant de cas de violence à caractère sexuel sont signalés par nos éducateurs et enregistrés dans les commissariats de police ougandais. Les violences dans le cadre des rapports sexuels résultent souvent de querelles concernant l'utilisation de préservatifs, le tarif pour les services des travailleuses du sexe, la perte d'effets personnels dans un bar ou des excès de la part des clients des travailleuses du sexe. »
John Mark Mwanika, Coordinateur VIH/SIDA, Amalgamated Transport and General Workers Union (ATGWU-Ouganda)

Europe

Bulgarie
Transports publics : Développement d'une campagne sur le long terme

« La campagne initiale a pris de l'ampleur et est devenue l'une des politiques le plus importantes de la FTTUB »

Le 25 novembre 2009, la Fédération des syndicats des transports de Bulgarie (FTTUB) a lancé une campagne pour marquer le 10ème anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

La campagne a commencé par une table ronde à l'issue de laquelle nous sommes parvenus à un accord pour entreprendre des actions communes sur la prévention du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes au travail dans les compagnies de transports publics urbains de Sofia. Cet accord, ratifié par le maire de Sofia et le président de la FTTUB, soutenait des plans de recherche, de campagnes et de mesures pratiques sur le lieu de travail.

La FTTUB a ensuite commandité une enquête sur toutes les compagnies de transports publics urbains à Sofia, qui a permis de recueillir et d'analyser des informations cruciales sur la violence à laquelle les femmes sont confrontées au quotidien, dans leur vie professionnelle. Cette enquête encourageait les femmes et les syndicalistes à parler de la violence. Cela nous a donné une excellente raison d'inclure cette question dans les conventions collectives et nous a permis de présenter des arguments convaincants à la commission des transports et des employeurs du Conseil municipal de Sofia.

Suite aux recommandations formulées par la FTTUB, une base de données sur la violence à l'égard des

LES VOIX DU CHANGEMENT

« La violence ne cesse de croître parce que la pauvreté ne cesse de croître. »
Adele Pellegrini, Federazione Italiana Lavoratori Trasporti FILT-CGIL, Italie

« Plus les gens ont un sentiment d'insécurité plus la violence devient un problème. [...] Aux Pays-Bas, les syndicats œuvrent de concert pour lutter contre la violence et le harcèlement au niveau national. Nous avons travaillé pour changer la législation afin que tous les employeurs soient tenus de respecter la loi. Nos syndicats forment les délégués syndicaux pour qu'ils deviennent des défenseurs assurés. Nous sommes parvenus à changer la loi sur la violence domestique et cherchons maintenant à protéger les travailleurs/euses contre les violences commises par le public... »
Brigitta Paas, FNV Bondgenoten, Pays-Bas

femmes au travail a été créée. Les conclusions du rapport ont été publiées sur le site web de la FTTUB et une lettre d'information spéciale a été distribuée aux travailleurs. La campagne a été largement médiatisée et les données que nous avons recueillies ont permis à notre syndicat d'élaborer des politiques et des stratégies pour lutter contre ce problème et ont en outre poussé les partenaires sociaux à conclure une convention collective sur la prévention de la violence au travail.

Inspiré par cet accord d'actions communes et par les activités qui s'ensuivirent (organisées par la FTTUB), le maire de Sofia a mis en place un cours d'auto-défense pour les femmes. Les participantes se sont déclarées extrêmement satisfaites et ont affirmé qu'elles étaient devenues plus sûres d'elles et se sentaient plus en sécurité.

Lorsque ces activités de campagne ont été présentées à la réunion publique du Comité des femmes en janvier 2011, les participantes à celle-ci ont demandé que la campagne soit déployée dans tous les secteurs des transports à travers le pays. Voilà comment la campagne initiale a pris de l'ampleur et est devenue l'une des politiques les plus importantes de la FTTUB.

Daniela Zlatkova, Fédération des syndicats des transports de Bulgarie (FTTUB)

Espagne
10 années de formation et de campagnes

La Federación de Servicios a la Ciudadanía de CCOO (FSC) dispense des cours de formation sur la violence sexiste depuis plus de 10 ans par le biais de son programme « d'intervention sociale pour mettre fin à la violence contre les enfants et contre les femmes ». Le travail du syndicat sur la violence a inclus la publication d'un document intitulé *Violence à l'égard des femmes : une question politique*. Il promeut également la participation des hommes dans les initiatives en faveur de l'égalité. Chaque année, le 25 novembre, la FSC fait campagne contre la violence sexiste en produisant une affiche, en publiant un manifeste et en organisant un débat ou une conférence.

Royaume-Uni
Le lobbying favorise les progrès politiques

Nautilus a participé activement aux actions de lobbying menées auprès des autorités suite aux décès inexpliqués de deux femmes en mer : Rebecca Coriam, une ressortissante britannique qui travaillait à bord d'un navire de passagers, et Akhona Gevaza, une ressortissante d'Afrique du Sud qui travaillait à bord d'un porte-conteneurs sous pavillon britannique. Outre le fait de s'appuyer sur ces deux cas pour mettre en évidence le problème de la violence à l'égard des femmes, Nautilus a fait campagne pour des enquêtes complètes et transparentes sur ces deux décès. Un résultat positif direct fut la décision du gouvernement britannique de soumettre des propositions à l'Organisation maritime internationale pour des nouvelles mesures visant à améliorer les enquêtes sur les crimes commis en mer.

Statistiques pour la Bulgarie

Sources de violence
- Supérieur 16,6%
- Collègue 33,3%
- Voyageur 53,3%

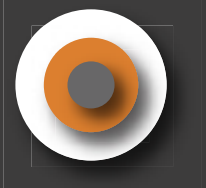

Types de violence
- Contact physique non désiré 30
- Remarques à caractère sexuel 27
- Violence physique 36
- Menace physique 36
- Menaces verbales 46
- Pression psychologique 37
- Gestes déplacés 50

Monde arabe

« Au cours de ces journées, les femmes sont encouragées à trouver des moyens de se défendre et à faire la démarche de signaler les actes de violence qu'elles ont subis ; il s'agit d'étapes importantes étant donné que cette question demeure un sujet relativement tabou dans la société musulmane arabe. »

Khelladi Fatiha, UGTA, Algérie

Algérie

La solidarité et le soutien permettent de briser les tabous

Notre travail pour faire face à la violence à l'égard des femmes au travail, y compris le harcèlement sexuel, inclut l'organisation de journées de sensibilisation pour les femmes. Au cours de ces journées, les femmes sont encouragées à trouver des moyens de se défendre et à faire la démarche de signaler les actes de violence qu'elles ont subis ; il s'agit d'étapes importantes étant donné que cette question demeure un sujet relativement tabou dans la société musulmane arabe.

Ces journées de sensibilisation visent à renforcer la compréhension et la solidarité des syndicalistes afin de favoriser les discussions sur les cas personnels et d'informer les femmes de leurs droits ainsi que des réglementations qui peuvent les protéger, ou de leur en rappeler l'existence.

Un centre de suivi national pour les femmes victimes de violence est en place et fonctionne 24h/24 en étroite collaboration avec des groupes de femmes, afin d'apporter le soutien nécessaire aux femmes en détresse.

Khelladi Fatiha, UGTA, Algérie

Tunisie

Une action dynamique face à la montée de la violence

La révolution du 14 janvier 2011 a affaibli les institutions et l'État tunisiens, qui ne sont plus en mesure de contrôler tout ce qui se passe de nos jours.

Les gens peuvent s'exprimer plus librement, mais les choses vont souvent trop loin et conduisent à des actes de violence et des comportements agressifs. Les travailleurs des services publics en contact avec le public, notamment dans le secteur des transports, sont agressés aux guichets, dans les bus, les trains et les gares.

Les femmes sont les plus vulnérables et on a constaté un plus grand nombre d'actes de violence commis contre les femmes. Ainsi, il y a quelques mois, plusieurs voyageurs qui ne voulaient pas payer leur billet de train ont attaqué du personnel féminin au guichet, ont brisé la vitre du guichet et ont semé le chaos. Heureusement des cheminots sont venus à leur secours et leur ont apporté le soutien moral nécessaire.

Notre syndicat a réagi rapidement. Nous avons tout d'abord rassuré les femmes qui avaient été attaquées, puis nous avons convoqué des réunions avec la direction de la compagnie et les autorités pour leur demander d'offrir des conditions de travail sûres. Nous avons demandé l'augmentation du personnel de sécurité et le renforcement des installations. Nous avons également lancé une campagne pour sensibiliser l'opinion publique au moyen de contacts directs et d'affiches ainsi que dans les médias. Tous les points de vente de billets sont maintenant surveillés et un membre du syndicat est présent en permanence. Cela a eu un impact rapide et les incidents violents ainsi que les comportements illicites des voyageurs ont diminué.

Kalthoum Barkallah, Fédération nationale des chemins de fer tunisiens

Les syndicats en action

Amériques

Canada

Le programme de défense des femmes : une initiative sans précédent

Le 6 décembre 1989, un tireur déséquilibré est entré dans L'Ecole Polytechnique de Montréal, au Québec, Canada, puis a séparé les femmes des hommes avant de tuer systématiquement 14 étudiantes ingénieures simplement parce que c'était des femmes.

Cet incident, que l'on appelle aujourd'hui « le Massacre de Montréal » a entraîné de nombreux échanges au sein et en dehors du mouvement syndical. Les militants ont demandé que les gouvernements, les employeurs et la société s'attaquent au problème de la violence sexiste et s'engagent à cet égard comme jamais auparavant.

Les militants et les dirigeants du CAW-TCA se sont réunis pour discuter et élaborer des stratégies sur le rôle que pourrait jouer notre syndicat pour aider nos membres à lutter contre la violence dans leur vie personnelle, dans leur foyer et au travail. En tant que syndicat, nous savions qu'il était nécessaire, sur le plan légal, de poursuivre notre combat pour mettre fin à la violence sexiste en faisant pression pour obtenir une amélioration des lois dans des domaines tels que le contrôle des armes à feu, la garde des

LES VOIX DU CHANGEMENT

« Les entreprises sont généralement réticentes à lutter correctement contre la violence lorsque l'auteur est un client payant. Nous avons réussi à obtenir des entreprises qu'elles fassent comprendre clairement que la violence n'est pas acceptable, ce qu'elles font effectivement lorsqu'il s'agit d'un collègue ou d'un membre de la direction mais qu'elles ne font malheureusement pas lorsqu'il s'agit d'un client.

Cette approche incohérente en dit long sur l'engagement de la direction dans ce domaine. Les femmes obtiendront vraiment justice uniquement lorsque le public sera informé de manière claire et constructive que toute forme de violence à l'égard du personnel ne sera pas tolérée. »

Leslie Dias, Représentante nationale du syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile (CAW-TCA), Canada

enfants et des logements abordables – tous les programmes qui donnent aux femmes les moyens de cesser de vivre une relation violente.

Mais nous savions que nous devions faire plus et tirer parti de notre force collective à la table des négociations pour amener le changement. C'est ainsi que le concept de programme d'intervenantes auprès des femmes est né afin de créer un poste de leadership sur le lieu de travail pour aider les femmes à lutter contre la violence dont elles sont victimes dans leur vie quotidienne.

Nous souhaitions que ce programme puisse orienter et guider les femmes par le biais de représentantes sur le lieu de travail spécialement formées qui pourraient aider les femmes ayant des problèmes de harcèlement au travail, de violences commises par des partenaires sexuels ou de maltraitance. Il ne s'agirait pas de conseillères, mais simplement de femmes qui fourniraient des informations sur l'assistance disponible sur le lieu de travail et les ressources communautaires dont les femmes ont besoin pour ne plus vivre une relation de violence. Le lieu de travail représente une opportunité unique qui permet aux femmes de se renseigner confidentiellement sur la façon d'accéder aux services relatifs à la violence domestique, sans craindre de représailles de la part du partenaire qui les maltraite.

Dès les premières années, le syndicat ainsi que ses membres ont commencé à réaliser l'importance du programme d'intervenantes auprès des femmes. C'est en établissant un lien avec l'intervenante sur le lieu de travail que les femmes ont réalisé qu'elles n'étaient pas seules, qu'elles avaient le droit d'être à l'abri de la violence, et c'est ce programme qui leur a permis de chercher, et de trouver, le soutien et les ressources communautaires nécessaires pour mettre fin à une relation violente.

Les femmes qui ont obtenu cette assistance par l'intermédiaire de leur intervenante auprès des femmes peuvent souvent avoir par la suite une vie sans violence plutôt que devenir une statistique de plus.

Les négociations initiales en 1993 ont permis de créer 27 postes d'intervenantes auprès des femmes, et nous avons maintenant négocié 262 postes dans tout le pays dans chaque secteur d'activité. Nous avons donné la priorité aux négociations pour accroître le nombre d'intervenantes et pour créer des formations financées par les employeurs. Le département des femmes du CAW-TCA offre un programme de formation de base de 40 heures à toutes les nouvelles intervenantes, ainsi qu'un programme annuel de mise à niveau de trois jours pour les aider dans leur rôle.

Les organisations externes qui œuvrent dans le domaine de la violence sexiste reconnaissent à présent la qualité du travail réalisé par notre programme d'intervenantes auprès des femmes pour venir en aide à des milliers de femmes vulnérables.

Le CAW-TCA est tout à fait conscient que ce programme ne permettra toutefois pas de s'attaquer aux causes profondes de la violence sexiste dans la société. Nous savons fort bien que la violence à l'égard des femmes persiste en raison de

LES VOIX DU CHANGEMENT

« J'ai aimé le fait que l'on m'offre diverses possibilités plutôt que des conseils et le fait de ne pas être jugée. Grâce à l'aide que j'ai reçue et parce que j'ai été orientée rapidement vers un service de soutien psychologique, j'ai eu la force nécessaire pour pouvoir supporter une situation quotidienne extrêmement difficile ; mon lieu de travail était le seul endroit où je retrouvais la raison et un soutien – quand je ne savais plus vers qui me tourner, je pouvais toujours compter sur l'intervenante qui me suivait. »

Une des milliers de femmes soutenue par une intervenante auprès des femmes du CAW-TCA.

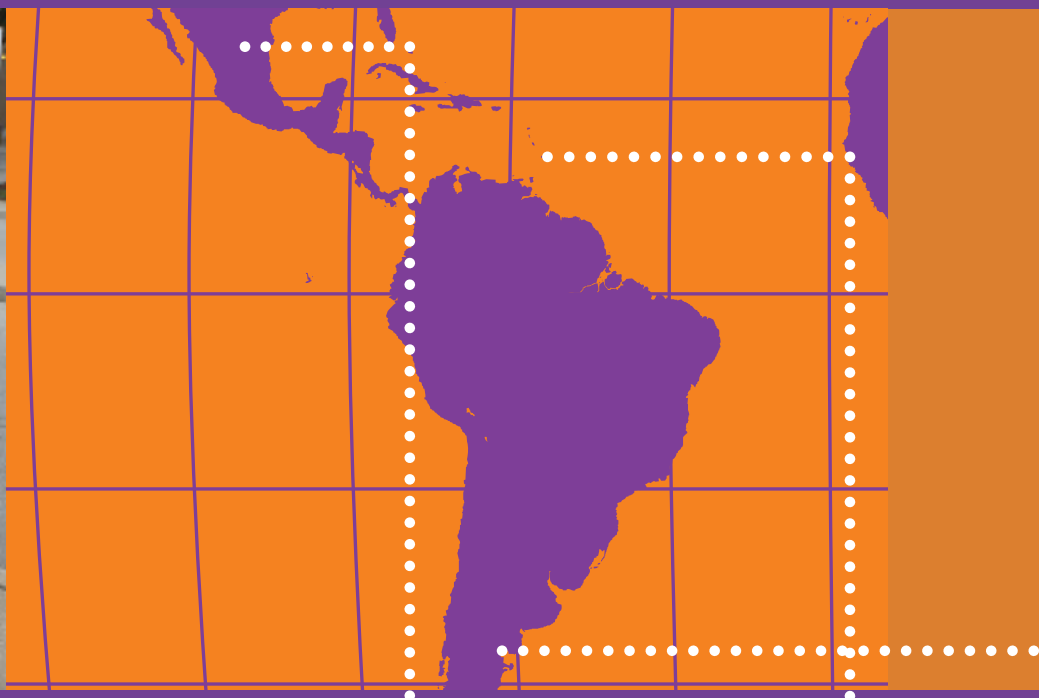

l'inégalité des femmes sur le plan économique, social et politique.

Mettre fin à la violence à l'égard des femmes signifie mettre fin à l'inégalité ; la lutte de notre syndicat pour le contrôle des armes à feu, la justice en matière de reproduction et la garde des enfants, entre autres, est juste un autre moyen d'agir pour traiter le problème. Comme la majorité des choses dans notre société, c'est aussi une question de volonté politique. Je suis convaincue que notre syndicat a contribué à briser le silence sur la violence sexiste, mais cela ne suffira pas tant que le gouvernement ne fera pas de ce type de violence, qui est l'une des plus grandes tragédies de notre société, une priorité nationale.

Nous poursuivons notre collaboration avec le Congrès du travail du Canada, nos partenaires de la coalition et la société civile pour faire pression sur notre gouvernement fédéral afin qu'il s'engage à mettre sur pied un plan d'action national auquel participeront les gouvernements territoriaux, provinciaux et aborigènes. Nous souhaitons un plan d'action national qui comprenne la législation ainsi que des ressources, des stratégies et des calendriers spécifiques, dont les résultats seront mesurables et indiqueront des progrès concrets et véritables pour les femmes au Canada.

Julie White, directrice du département des femmes, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile (CAW-TCA)

Mexique

Une opportunité de travail commun pour les syndicats

L'Alianza de Tranviarios de México participe aux campagnes de l'ITF chaque année. Nous utilisons tous les matériels de l'ITF et participons aux forums, aux conférences, aux ateliers et aux tables rondes avec d'autres syndicats affiliés à la Fédération nationale des travailleurs (UNT). Nous informons et éduquons les travailleurs sur l'importance d'éliminer la violence à l'égard des femmes et de prendre les mesures nécessaires pour « briser le silence ». Nous publions régulièrement des dépliants qui expliquent la gravité de la violence et encouragent les victimes à porter plainte ; notre syndicat apporte également un soutien personnel aux femmes qui demandent de l'aide et des conseils dans ce domaine.

Alianza de Tranviarios de México, Mexico

Barbade

Événement « Corde à linge » pour sensibiliser l'opinion aux maltraitances

Après avoir reçu des plaintes pour harcèlement sexuel au travail de la part de nombreuses travailleuses, le comité sur l'égalité hommes-femmes du syndicat Barbados Workers' Union (BWU) a profité de la Journée internationale de la Femme pour sensibiliser l'opinion à la question et suggérer des manières de traiter ce problème. Plusieurs autres activités connexes ont ensuite été organisées pour maintenir l'attention sur la question.

Il y a tout d'abord eu une table ronde qui a attiré un grand nombre de travailleuses, dont certaines étaient handicapées, qui faisaient face à des problèmes similaires. Le panel se composait d'un psychologue, d'un sergent de police, d'un membre d'une organisation non gouvernementale locale qui offrait un refuge pour les femmes maltraitées et leurs enfants ; le directeur du Bureau des questions de parité entre les sexes et un dirigeant syndical chargé des problèmes de violence au travail.

La deuxième initiative a été l'organisation de l'événement « corde à

Les voix du changement

« Les femmes courent un plus grand risque de faire l'objet de types spécifiques de victimisation au travail… Un syndicat britannique a constaté que les conductrices font continuellement l'objet de harcèlement sexuel, qui fait de leur vie « un calvaire ». On a également signalé que les travailleuses des transports routiers en Amérique Latine ont souvent des employeurs qui les forcent à avoir des rapports sexuels et que celles qui refusent sont obligées de travailler la nuit, très tôt le matin ou loin de leur domicile. D'autres rapports affirment qu'en Afrique du Sud et au Mexique (entre autres), le viol des travailleuses des transports routiers est très répandu. »

Fiche d'informations sectorielles de l'OIT – « Transport: Sector-specific information on violence and stress », octobre 2003 http://ilomirror.library.cornell.edu/public/english/dialogue/sector/themes/violence/transp.htm

linge ». Des membres du comité sur l'égalité hommes-femmes, des femmes victimes de maltraitances diverses et des hommes venus pour leur apporter leur soutien ont tous écrit des slogans sur leur expérience et leurs sentiments sur des vêtements, des draps et des rideaux et les ont suspendus sur une corde à linge disposée sur la pelouse en face du bâtiment du syndicat à la vue de tous.

Cette action a beaucoup attiré l'attention du public et a été largement médiatisée, notamment dans la presse écrite et à la télévision ; les reportages comprenaient des interviews avec des membres du comité et des membres qui participaient à cette action.

Une manifestation à laquelle ont participé de nombreux membres du syndicat victimes de harcèlement a ensuite organisée à l'heure du déjeuner dans la banlieue de Bridgetown, où le public est venu gonfler les rangs des manifestants. Elle s'est terminée au Ministère du travail, où une pétition demandant une loi contre le harcèlement sexuel a été présentée au secrétaire permanent.

Lors de la conférence annuelle des délégués syndicaux cinq mois plus tard, une résolution demandant à nouveau des dispositions législatives a été proposée par les membres du comité d'égalité hommes-femmes et a été adoptée par acclamation. Le contenu de cette résolution a ensuite été envoyé au Cabinet de la Barbade pour suite à donner. Selon le Ministre, la loi sera promulguée dans le courant de l'année 2013, mais étant donné que ce genre de réponses ne s'est pas concrétisé par le passé, nous allons poursuivre notre combat, avec les autres organisations de femmes, pour que cette question reste d'actualité.

Wilma Clement, Barbados Workers' Union (BWU)
(L'événement « Corde à linge » est illustré ci-dessus)

Argentine
Une action commune par le biais d'alliances

Les syndicats des transports argentins ont entrepris une action commune pour faire face à la violence à l'égard des femmes, qui incluait le renforcement de notre visibilité par le biais de journées commémoratives contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes. Plusieurs ateliers ont permis de renforcer les capacités de nos syndicats pour aider à éradiquer la violence, auxquels ont participé des travailleurs, des employés et des professionnels spécialisés dans l'éducation sur les questions du harcèlement et des maltraitances.

Afin de réaffirmer l'un des objectifs de l'Asociación Argentina de Aeronavegantes, notre secrétaire général, le camarade Ricardo Frecia a signé début 2011 un document entérinant notre engagement pour l'éradication de la violence sexiste avec 100 autres hommes dont le travail pourrait avoir une incidence sur cette question.

Asociación Argentina de Aeronavegantes

Les syndicats en action

Asie-Pacifique

Australie

Une campagne menée par des hommes pour prévenir la violence à l'égard des femmes

La MUA a déclaré que la violence à l'égard des femmes, qu'elle se produise sur le lieu de travail ou en dehors, a des incidences sur la santé et la sécurité des femmes au travail, sur leur bien-être et sur leur productivité. Elle peut également avoir un impact négatif sur la réputation d'une entreprise et ses résultats. Le programme sur le lieu de travail « Ruban blanc » en Australie vise à aider les entreprises à prévenir et enrayer la violence à l'égard des femmes. Il œuvre pour promouvoir des lieux de travail sûrs pour les femmes en aidant à accroître la connaissance et la compréhension de ce problème parmi le personnel et la direction ainsi que les compétences pour le combattre, et en reconnaissant toutes les mesures proactives ou innovantes déjà prises dans ce domaine.
Il vise à favoriser l'adaptation de la culture, des pratiques et des procédures des entreprises par ces moyens.
Le modèle du programme d'accréditation Ruban blanc sur le lieu de travail est destiné à reconnaître et accréditer les entreprises qui prennent des mesures dynamiques et efficaces pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Pour en savoir plus sur le programme rendez-vous sur :
http://www.whiteribbon.org.au/programs/workplaces/register-interest

LES VOIX DU CHANGEMENT

« Il y a 50 millions de femmes de moins qu'il devrait y avoir aujourd'hui en Asie du Sud parce que les bébés de sexe féminin sont tués avant la naissance par le biais de l'avortement sélectif des filles ou meurent prématurément en raison de violences ou de négligence. »
« Towards ending violence against women in South Asia »
Document d'information d'Oxfam

« À Singapour, la violence à l'égard des femmes est un sujet dont on ne parle pas. Il faut que le gouvernement tienne des statistiques et les publie pour montrer qu'il s'agit d'un véritable problème. »
Mary Liew, Syndicat des officiers de la marine, Singapour

Indonésie

Un message de liberté sert encore d'inspiration un siècle plus tard

En avril 2009, le Syndicat indonésien des cheminots (SPKA) a organisé des activités pour la Journée d'action des cheminots de l'ITF afin de commémorer le 100ème anniversaire de la mort de Kartini Day, une héroïne indonésienne qui avait lutté pour l'émancipation des femmes. La cérémonie commémorative a été organisée entièrement par les travailleuses et a inclus des activités telles qu'une pièce de théâtre et un quiz. L'enquête de l'ITF sur la violence et le harcèlement sexuel au travail pour les cheminotes a été distribuée durant cette journée. Dans son discours à l'occasion de cet événement, le Président a déclaré que les travailleuses devraient avoir les mêmes possibilités que les hommes d'être élues aux postes de responsabilité les plus élevés au sein des syndicats.

Inde

Les syndicats obtiennent la création d'un comité mixte syndicat-direction pour mener des enquêtes sur les plaintes pour harcèlement sexuel

Le Transport and Dock Workers' Union de Kandla en Inde est parvenu à mettre en place un comité sur le harcèlement sexuel des femmes au port de Kandla, qui comprend un représentant syndical. Il a en outre lancé une initiative de partenariat social dans le port pour veiller à ce que l'employeur fournisse des cours de formation adéquats pour tous les travailleurs ; cette initiative a été couronnée de succès.

Seema Mohan, secrétaire général du syndicat explique : « S'il existe un problème de harcèlement sexuel, les individus peuvent se plaindre auprès du comité portuaire sur le harcèlement sexuel. Je représente les syndicats au sein de ce comité portuaire. Nous essayons d'arriver à un accord mutuel mais certains cas graves ont entraîné des suspensions. La direction s'est également efforcée d'organiser des programmes de sensibilisation pour les femmes, et nous avons des séminaires, etc. sur le harcèlement. Le syndicat apporte tout son soutien à ce sujet. »

La pression syndicale croissante permet d'établir un comité des travailleuses au niveau de l'État

Les femmes membres du syndicat indien des transports routiers de voyageurs, Maharashtra State Transport Kamgar Shanghatna, ont été encouragées à être plus actives dans leur lutte pour améliorer leurs conditions de travail. Elles étaient souvent victimes de harcèlement sexuel de la part des voyageurs et de collègues masculins et se voyaient refuser des installations appropriées comme des toilettes pour femmes.

Cependant, après un programme éducatif pour les femmes destiné à leur faire prendre conscience de leurs droits, elles ont commencé à se faire entendre davantage. Par le biais du syndicat, elles ont demandé à la direction de se pencher sur leurs problèmes. Après quatre années de lobbying, le directeur général et le président de la compagnie ont accepté d'instaurer un comité des travailleuses des transports routiers au niveau de l'État. Ce comité a visité différents dépôts, ateliers et bureaux dans lesquels il s'est attaqué aux problèmes pratiques auxquels sont confrontées les travailleuses.

Les campagnes internationales de l'ITF

8 MARS

Journée internationale de la Femme

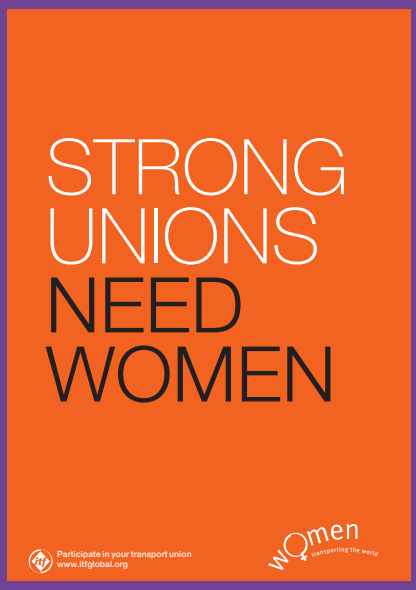

Le Comité des femmes de l'ITF soutient la Journée internationale de la Femme, le 8 mars, chaque année depuis 2001. Pour l'ITF et les syndicats qui lui sont affiliés, cette journée de campagne est l'occasion de mettre en exergue les questions clés pour les travailleuses des transports et de rappeler les campagnes continues pour renforcer leurs droits ; elle leur permet également d'augmenter la visibilité des femmes dans le mouvement syndical et leur participation à celui-ci.

Voici un petit échantillon des activités extrêmement diverses entreprises dans le monde entier par les syndicats affiliés à l'ITF pour marquer la Journée internationale de la Femme.

- En 2011, en République démocratique du Congo, des syndicalistes de la Centrale des Travailleurs des Transports et Communications ont fait pression sur le gouvernement pour obtenir un travail décent et l'égalité des chances pour les femmes.
- En 2012, en Turquie, Hava-Is, le syndicat de l'aviation civile, a commandité une pièce de théâtre qui avait pour thème le décès tragique de 11 travailleuses, survenu pendant les journées d'inondations en septembre 2011.
- En 2013, en Thaïlande, près de 1 000 travailleuses se sont jointes à la manifestation organisée à Bangkok par le Women Workers' Unity Group (WWUG), la State Enterprises Workers' Relation Confederation (SERC) et la Friends of Women Foundation, qui avait pour slogan « Working women with secured lives and sustainable families » (Une vie sûre et une famille durable pour les travailleuses).
- Pour vous joindre à la campagne ou en savoir plus, rendez-vous sur www.itfglobal.org/women/Campaign-Work.cfm

Le site web de la Journée internationale de la Femme www.internationalwomensday.com contient des matériels de campagne de différentes sources internationales ainsi que des exemples d'activités stimulantes dans le monde entier.

25 NOVEMBRE

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes des Nations Unies

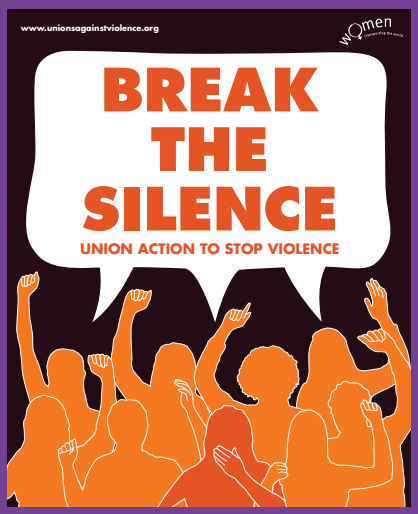

Autres Journées ou Semaines d'action internationales de l'ITF

- **Semaine d'action des transports routiers**
- **Journée d'action des cheminots**

Consultez le site web de l'ITF pour en savoir plus sur la façon d'utiliser ces grands événements pour faire progresser la question de la violence à l'égard des femmes.

Les affiliés de l'ITF ont signalé une augmentation du niveau de violence subi par les travailleuses des transports, sur le lieu de travail et dans leur foyer. Des études réalisées par les Nations Unies indiquent qu'une femme sur trois est victime de violence durant sa vie.

Pour sensibiliser l'opinion à cette statistique alarmante et veiller à exercer une pression croissante sur les employeurs et les gouvernements afin qu'ils agissent dans ce domaine, l'ITF encourage et soutient ses affiliés à marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes instaurée à l'initiative de l'ONU, le 25 novembre.

L'approche de l'ITF pour cette journée de campagne consiste non seulement à mettre en exergue la question de la violence à l'égard des femmes au travail, mais aussi à mettre l'accent sur le rôle des syndicats dans l'organisation d'une action collective face à ce problème.

Au fil des ans, des militants ont attaqué de front la violence sur le lieu de travail. Ils ont trouvé des moyens d'aider les femmes qui en sont victimes, par exemple en leur offrant une assistance médicale ou un soutien psychologique, en soulignant l'importance de respecter leur confidentialité et en invitant les employeurs à traiter avec compassion toutes les demandes de jours de congé suite à un incident violent.

Dans le cadre d'une initiative récente du Maritime Union of Australia (MUA), des syndicalistes ont distribué des T-shirts et des drapeaux arborant le slogan « Not silent, not violent » et ont œuvré en collaboration avec la White Ribbon Foundation (Fondation du Ruban Blanc), qui fait campagne pour aider à changer les attitudes et les comportements qui soutiennent ou excusent la violence à l'égard des femmes.

Des syndicalistes du syndicat South African Transport and Allied Workers' Union (SATAWU) ont mis sur pied une campagne anti-violence liée au décès d'Akhona Geveza, une élève officier agent de mer, survenu en 2010 suite à une allégation de viol ; cette initiative a inclus 16 journées de militantisme contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Pour vous joindre à la campagne ou en savoir plus, rendez-vous sur **www.unionsagainstviolence.org**

LES VOIX DU CHANGEMENT

« Lutter contre la violence, qui nie aux femmes leurs droits fondamentaux, et contre les déséquilibres structurels entre les sexes qui la renforcent, est une priorité pour le mouvement syndical. »

Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI

4 MARS

Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCFNU), 57ème session

Thème pour 2013 : « Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles »

Un nouvel accord de la CCFNU appelle à une action internationale

Cette session a eu lieu à New York du 4 au 15 mars 2013. Les femmes de l'ITF y étaient représentées par la délégation syndicale qui, en travaillant aux côtés d'ONG progressistes, a permis de formuler des « conclusions concertées ». Ces conclusions ont ensuite été renvoyées en tant que « questions appelant une décision » au Conseil économique et social de l'ONU.

La délégation syndicale se composait de 90 femmes venues du monde entier et comprenait des représentantes de l'ITF. La déclaration commune de la délégation intitulée « les syndicats réclament : Pas de compromis sur les droits des femmes, tolérance zéro pour la violence à l'égard des femmes et des filles » est publiée sur http://unioncsw.world-psi.org/news/no-compromise-women%E2%80%99s-rights-zero-tolerance-violence-against-women-and-girls.

Les déléguées syndicales sont intervenues dans le débat général et aux sessions de panels ainsi qu'à plusieurs événements et ateliers parallèles. La délégation a collaboré étroitement avec le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes de l'OIT et le bureau de New York.

Étant donné que la 56ème session de la CCFNU n'était pas parvenue à une conclusion satisfaisante l'année dernière, les accords conclus cette année par les gouvernements doivent être considérés comme une évolution positive. Le thème pour cette 57ème session de la CCFNU « Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles » s'est toutefois avéré être une question tout aussi controversée qu'importante.

DES DISCUSSIONS HOULEUSES

Le lobbying de la délégation syndicale, de concert avec d'autres ONG progressistes, a permis d'aboutir à un résultat positif. Il convient également de reconnaître le rôle clé joué par la Présidente des négociations et par certains gouvernements dont celui des États membres de l'UE, de la Norvège, du Canada, des États-Unis, de l'Australie et du Brésil, entre autres. Cependant, des délégations conservatrices telles que le Saint-Siège, l'Iran, la Syrie, la Russie, l'Égypte, la Pologne, Malte et l'Arabie Saoudite ont tenté de faire échouer le processus en contestant la légitimité de l'égalité entre les sexes et des accords antérieurs, et en s'opposant aux dispositions sur les droits en matière de sexualité et de procréation. Ceci a conduit la CSI à lancer une action en ligne contre le Vatican.

15 MARS

Domaines clés de l'accord

Les « conclusions concertées » ont invité instamment tous les gouvernements à condamner fermement la violence à l'égard des femmes et des filles, à réaffirmer leurs engagements antérieurs sur les droits (reproductifs) des femmes et sur l'égalité entre les sexes, à insister sur les obligations des États à exercer la diligence voulue pour prévenir de tels actes de violence, et à mener une enquête et engager une action contre leurs auteurs afin de les punir. Elles demandent en outre que les gouvernements s'abstiennent d'invoquer quelque coutume, tradition ou considération religieuse que ce soit pour s'abstraire à leurs obligations.

Après la partie introductive, les Conclusions appellent tous les États et toutes les parties prenantes, y compris les syndicats, à prendre des mesures dans quatre domaines :

- Renforcer les cadres juridiques et politiques et l'application du principe de responsabilisation
- S'attaquer aux causes structurelles et sous-jacentes et aux facteurs de risque, de façon à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles
- Renforcer les services, les programmes et les dispositifs multisectoriels de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles
- Améliorer la base de connaissances (recherche et analyse d'informations)

UNE INFLUENCE CROISSANTE CLAUSE APRÈS CLAUSE

Par le biais de son lobbying, la délégation syndicale est parvenue à renforcer un certain nombre de paragraphes des « conclusions concertées ». Dans la section (B), le paragraphe (yy) a été reformulé ainsi : « Prendre les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination, l'exploitation et la violence à l'égard des femmes et des filles sur les lieux de travail, à l'aide de cadres réglementaires et de contrôle, de réformes, de conventions collectives, de codes de conduite [...] ainsi qu'au moyen d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités menées en collaboration avec les employeurs, les syndicats et les employés, notamment par l'offre de services au travail et en faisant bénéficier les victimes et les rescapées d'un régime flexible ».

Les paragraphes 19 et 21 ainsi que les paragraphes (hh) et (dd) de la section (B) insistent sur l'importance de l'émancipation économique des femmes, de leur entière intégration à l'économie formelle et de leur accès à un travail à temps complet et décent. Un nouveau paragraphe (bbb) a été ajouté à la section (B) concernant la protection des travailleuses, qui invite les États à « leur fournir des conditions de travail et, en tant que de besoin, faciliter leur accès à un emploi productif et un travail décent ainsi que leur intégration dans la population active ».

D'autres paragraphes à signaler concernent des mesures pour mettre un terme à la discrimination (paragraphes 18,29, A(a), (h), (i), (o) et B(ee)), la reconnaissance que la violence est préjudiciable à la vie économique et sociale (paragraphe 11), des mesures pour partager les responsabilités familiales (paragraphes B(oo)), le droit à l'éducation et des dispositions en faveur de l'éducation (paragraphes 17, B(cc) et (rr)), ainsi que des actions pour mettre fin à la traite des femmes et des filles (paragraphes A(r), (s) et (t)) et pour protéger les défenseurs des droits fondamentaux des femmes (A (Z)).

Le thème prioritaire pour la 58ème session de la CCFNU, l'année prochaine, sera « Les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement pour les femmes et les filles ». Il convient en outre de signaler que le thème prioritaire de la CCFNU en 2016 sera « L'autonomisation des femmes et le développement durable ».

Pour en savoir plus et consulter le document intégral des « conclusions concertées », rendez-vous sur http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/57sess.htm

20 MAI

21 MAI

Le Comité des femmes de l'ITF : Inciter les syndicats à intensifier la campagne

Lors de sa réunion à Berlin, les 20 et 21 mai 2013, le Comité des femmes de l'ITF a adopté la résolution suivante sur la violence à l'égard des femmes :

- Bien que les médias se fassent régulièrement l'écho d'atrocités envers les femmes partout dans le monde, contribuant ainsi à la sensibilisation générale, cette violence ne cesse de s'amplifier, dans tous les pays, dans toutes les régions.
- La violence à l'égard des femmes est un problème d'ordre culturel, perpétué par certaines politiques et les effets de la crise économique. Elle touche toutes les femmes, y compris les travailleuses des transports.
- Nous appelons donc le Comité exécutif à exhorter les Secrétaires généraux et les hauts responsables de tous nos affiliés à mener la campagne organisée par l'ITF pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, et à observer la Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre.
- Le Comité des femmes appelle les Secrétaires généraux et les hauts responsables des syndicats affiliés à l'ITF à sensibiliser à cette problématique au moyen de campagnes de l'ITF dans tous les secteurs et dans toutes les régions.
- Le Comité des femmes exhorte aussi les Secrétaires généraux et les hauts responsables de tous les syndicats affiliés à l'ITF à interpeller les gouvernements à propos de la ratification de l'accord de la 57ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies sur la violence envers les femmes et les filles, puis à informer l'ITF des mesures prises.

Les questions brûlantes
Pleins feux sur la traite

LES VOIX DU CHANGEMENT

« La traite des êtres humains implique des violations graves des droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme sont à la fois une cause et une conséquence de la traite des êtres humains, et l'inégalité entre les sexes est une cause majeure de celle-ci... la traite des êtres humains pour l'exploitation sexuelle (est) incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine. »
Conférence européenne sur la traite des êtres humains, Stockholm 2009

La traite des êtres humains est souvent la plus répandue dans les sociétés où l'égalité entre les sexes existe le moins. En 1997, les Nations Unies estimaient qu'elle était plus lucrative que le commerce international illicite d'armes. Il arrive que des victimes franchissent parfois plusieurs frontières à bord de véhicules conduits par des travailleurs des transports, qui ignorent sans doute que leurs voyageurs sont victimes de la traite.

Les syndicats des transports ont un rôle éducatif important pour faire campagne contre la traite des êtres humains et veiller à ce que leurs adhérents sachent quelles mesures prendre s'ils soupçonnent des incidents de ce genre.

Les trafiquants transportent les gens, par l'usage de la tromperie, de la contrainte et de la menace pour les obliger à effectuer un travail forcé, dans des conditions d'esclavage ou de servitude, souvent dans des secteurs divers de l'économie informelle, comme notamment la prostitution, le travail domestique, l'agriculture, l'industrie du vêtement ou la mendicité. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des chiffres exacts, on estime que le nombre de victimes de la traite d'êtres humains se situe entre 500 000 et deux millions par an.

Bien que les femmes, les hommes, les filles et les garçons puissent devenir des victimes de la traite, la majorité des victimes sont de sexe féminin. Certains éléments semblent indiquer que la traite, particulièrement celle des femmes et des enfants, a augmenté en termes d'ampleur et de portée, notamment dans le cas de la prostitution et d'autres formes d'exploitation sexuelle.

La résolution adoptée lors de la Conférence européenne sur la traite des êtres humains affirme que les trafiquants sont largement motivés par le profit qu'ils peuvent tirer de l'exploitation des victimes par le travail forcé ou de la traite des femmes et des filles à des fins sexuelles. La violence à l'égard des femmes est implicite à la fois dans la traite elle-même et dans l'activité sexuelle subie par les femmes victimes de la traite. Sans la demande de services sexuels que les victimes sont forcées d'offrir contre leur volonté, le marché de la traite des êtres humains déclinerait indéniablement.

L'ITF appuie les conclusions de la Conférence européenne sur la traite des êtres humains et s'est engagée à intensifier sa campagne pour mettre fin au fléau de la traite des êtres humains.

LES INFORMATIONS CLÉS : TRAITE*

Qui court le plus grand risque d'être une victime ?

- La majorité des victimes de la traite ont entre 18 et 24 ans
- De nombreuses victimes ont fait des études dans l'enseignement secondaire
- Les femmes qui vivent dans des pays touchés par des crises ou des conflits, ou bien où les institutions sont faibles
- Les femmes qui sont vulnérables comme les migrantes, les personnes déplacées, les réfugiées et les minorités ethniques

Profil des trafiquants

- 52 % des personnes qui recrutent les victimes sont des hommes, 42 % sont des femmes et 6 % sont des femmes et des hommes qui le font ensemble
- Dans 54 % des cas, les recruteurs ne sont pas connus des victimes et dans 46 % des cas, ce sont des personnes que les victimes connaissent
- La majorité des suspects impliqués dans le processus de la traite sont des ressortissants du pays dans lequel elle a lieu

Où la traite est-elle pratiquée ?

- 161 pays seraient un pays d'origine, de transit ou de destination de la traite

Dans quelle mesure les lois permettent-elles de punir ce crime ?

- En 2006, il y a eu 5 808 poursuites et 3 160 condamnations
- Cela signifie qu'un seul trafiquant était condamné pour 800 victimes en 2006

*Sources : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation internationale pour les migrations, Base de données sur la lutte contre la traite, 78 pays, 1999-2006 (1999), Département d'État américain, Rapport sur la traite des êtres humains (2007) p.36

Depuis 2006, l'ITF fait campagne pour soutenir les travailleurs du sexe femmes et enfants et que les travailleurs des transports trouvent sur tous les grands axes routiers internationaux, afin de veiller à leur protection sociale et de les protéger contre la violence et la discrimination. Les enfants qui sont exploités de cette façon subissent non seulement des maltraitances physiques et psychologiques, souvent violentes, mais courent également des risques tels que grossesses non désirées et le VIH/SIDA. La question des femmes et enfants travailleurs du sexe est souvent liée à la traite des êtres humains.

ÉTUDE DE CAS : ROYAUME-UNI
DES CAMPAGNES EN FAVEUR D'UNE LÉGISLATION POUR PROTÉGER LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES VICTIMES DE LA TRAITE

Le syndicat britannique Unite collabore depuis longtemps avec les organisations de travailleurs/euses domestiques migrant(e)s pour lutter contre la traite et les maltraitances des travailleurs/euses domestiques et autres. Deux des cinq stratégies de campagne pour les femmes menées par Unite de 2010 à 2012 concernaient la violence et la traite des êtres humains, et comprenaient un réseau d'écoute. Le syndicat soutient les travailleurs/euses domestiques migrant(e)s victimes de maltraitances par des actions de lobbying régulières auprès du gouvernement sur la législation et les réglementations du Royaume-Uni. Lors de la Journée internationale de la Femme en 2011, le syndicat a mis en évidence le lien entre la violence et la traite des êtres humains à la réunion très suivie de la Conférence des femmes de la TUC.

ÉTUDE DE CAS : ÉTATS-UNIS
LES ROUTIERS PEUVENT LUTTER CONTRE LA TRAITE D'UN SIMPLE COUP DE TÉLÉPHONE

Le commerce illégal des êtres humains, qui se chiffre à des milliards de dollars, repose sur toutes les formes de transport pour déplacer les victimes à l'intérieur d'un pays ou d'un pays à l'autre.

Les acheteurs et les vendeurs, qui considèrent ces personnes comme des marchandises qui seront utilisées pour un travail forcé ou pour le commerce du sexe, font tout leur possible pour éviter qu'elles soient découvertes pendant le transport. Mais les travailleurs des transports qui savent ce à quoi il faut prêter attention se trouvent dans une position unique pour stopper net cette traite.

Aux États-Unis, pays dans lequel près de 17 500 personnes sont victimes de la traite des êtres humains chaque année, par transport routier en majorité, une organisation à but non lucratif appelée Truckers Against Trafficking (TAT) œuvre pour s'assurer le concours des routiers dans sa lutte contre ce crime de grande envergure. Ses ressources en termes de formation et de sensibilisation les encouragent à signaler tout fait suspect observé à la permanence téléphonique du National Human Trafficking Resource Center (NHTRC) 24h/24. Le personnel du NHTRC communique ces informations aux autorités chargées de l'application de la loi, et il conserve ces données et les analyse pour obtenir une vue d'ensemble des tendances. Le message sur le site web de la TAT à l'intention des chauffeurs de camion est le suivant :

« Parce que vous êtes les yeux et les oreilles des axes routiers de notre pays, vous jouissez d'une position unique pour faire une véritable différence et éliminer les failles dont profitent les trafiquants qui cherchent à exploiter nos systèmes de transport pour leur intérêt personnel. »

Et ce message semble interpeller de nombreux routiers dans tout le pays, vu le nombre croissant d'appels de leur part. Lors d'un récent entretien avec ClassADrivers.com, le Directeur Général de la TAT, Kendis Paris, a déclaré :

« Le secteur du transport routier occupe la 7ème place dans le classement national du NHTRC pour le signalement des cas de traite suspectée à des fins d'exploitation sexuelle. Le rôle de ce secteur dans ce domaine a été salué par le Congrès en février, et les Nations Unies viennent de reconnaître son travail comme l'une des 100 meilleures pratiques pour lutter contre la traite des êtres humains à l'échelle mondiale.

Mais naturellement, c'est en lisant les nombreux articles dans la presse sur des femmes et des filles qui ont été secourues et sur l'arrestation des proxénètes grâce à l'intervention directe des camionneurs qu'on réalise l'impact considérable de cette action. »

Les signes indicateurs auxquels les routiers doivent faire attention sont les suivants :

- Des jeunes filles abordant des chauffeurs dans les relais routiers
- Un groupe de trois ou quatre filles sortant d'une voiture et se déplaçant à travers les rangées de camions
- Une voiture garée ou un homme seul qui semble surveiller des filles qui vont d'un camion à l'autre

Des cartes format portefeuille, des vidéos de formation, des affiches et des informations supplémentaires sont disponibles sur http://truckersagainsttrafficking.org

Violence sur le lieu de travail

On a constaté que, dans de nombreux pays, les travailleuses des transports sont particulièrement exposées à des niveaux élevés de violence au travail.

Les pressions socio-économiques de ces dernières années ont exacerbé des situations déjà tendues. En voici quelques exemples :

- **Les clients frustrés en raison de la baisse de qualité des services s'en prennent aux employé(e)s en contact avec la clientèle ;**
- **Les employé(e)s réagissent face au stress causé par les emplois précaires, le manque de personnel et la détérioration des conditions de travail ;**
- **Les services publics de taxi dans certains pays sont devenus un véritable champ de bataille entre les factions d'employeurs rivaux, où les chauffeurs de taxi se font une concurrence agressive au niveau des passagers et des courses.**

Les travailleurs et les travailleuses des transports sont victimes d'actes de violence résultant de ces tensions, mais la vulnérabilité des femmes est accrue par les facteurs clés suivants :

- **Leur capacité limitée à se défendre contre (le plus souvent) les actes d'agression physique commis par des hommes ;**
- **Le grand nombre de femmes dans des emplois en contact avec la clientèle (service clients, guichets et personnel de cabine) ;**
- **Le manque de respect vis-à-vis des femmes et l'inégalité entre les sexes, dans la société et au travail ; et les problèmes connexes et continus de harcèlement et de violence sexuels.**

> **« Les travailleurs sont confrontés à différents dangers tels que les emplois précaires, le VIH/SIDA et la violence au travail – notamment les travailleuses [en raison du] harcèlement sexuel. »**
> (STTRS, Sénégal)

Une enquête auprès des travailleurs occupant des postes divers dans les transports routiers et ferroviaires, réalisée par l'ITF en 2009, a révélé que près de la moitié d'entre eux avaient été victimes d'incidents (souvent nombreux) violents au travail. Cette même année, dans le cadre d'un séminaire anti-violence de l'ITF, le syndicat Southern Railway Mazdoor Union a fait sa propre enquête auprès des travailleurs dans plusieurs gares locales dans la région de Chennai en Inde.

Elle a révélé que les travailleuses étaient particulièrement vulnérables lorsque la violence survenait en raison de problèmes liés au service. Sur un plan plus positif néanmoins, le syndicat n'a pas perdu de temps et a organisé une campagne articulée autour des problèmes identifiés par cette enquête.

En 2008, un rapport de l'ITF sur les questions de santé et de sécurité pour les travailleuses des transports routiers contenait une abondance de preuves sur le lien qui existe entre l'inégalité entre hommes et femmes et la persistance de la violence et de l'oppression à l'égard des femmes. Une hôtesse travaillant à bord d'autocars, qui avait été interviewée dans le cadre de ce rapport, a déclaré : « Le personnel féminin à bord des autocars doit continuer à faire des longs trajets même lorsque leur grossesse est bien avancée. Nous avons essayé de nous battre pour obtenir que deux femmes enceintes aient un poste dans un bureau. On n'a pas écouté nos arguments et elles ont toutes les deux perdu leur bébé. »

Dans ce cas particulier, il est encourageant d'apprendre que ces femmes avaient été soutenues par leurs collègues masculins, faute de recevoir le soutien de la direction comme elle l'a expliqué : « Les chauffeurs membres du syndicat ont fait preuve de compassion – ce sont des pères et des maris. Ils ont soulevé cette question au sein du syndicat et auprès de la direction. »

Il y a toutefois trop d'exemples de femmes qui n'ont pas pu faire part de leurs préoccupations en raison d'un manque d'intérêt ou de respect de la part de leurs collègues et de leurs supérieurs masculins, un facteur qui ne fait que perpétuer la violence à l'égard des femmes. Une femme chauffeur de taxi en Afrique du Sud, pays qui a l'un des taux les plus élevés de viols dans le monde et où conduire un taxi est devenu un emploi extrêmement violent et dangereux, a déclaré :

« Les hommes ne veulent pas que nous nous exprimions et prenions la parole. Ils disent que les femmes ne sont pas "aptes" à assister aux réunions. Si vous essayez de prendre la parole, ils vous disent "taisez-vous, vous ne savez pas de quoi vous parlez." »

En effet, en raison des faibles taux de condamnation et des risques élevés de répercussions négatives, les femmes victimes de violence osent rarement s'exprimer. Et lorsque les femmes ne peuvent pas se faire entendre, le cycle de la violence se nourrit de leur silence. Les travailleuses des transports qui se plaignent sont parfois forcées d'avoir des rapports sexuels avec leurs employeurs (voir page 17) ; elles préfèrent souvent ne pas résister par crainte d'être obligées à travailler tard le soir ou très tôt le matin, loin de leur domicile – tous ces facteurs entraînant des risques accrus de violence.

En dépit de cette réalité décourageante, la violence sur le lieu de travail doit être éliminée, et les travailleuses des transports doivent pouvoir compter sur leur syndicat pour œuvrer dans ce sens. Un livret, un film et une série d'études de cas réalisés par l'ITF sur les questions de la violence sur le lieu de travail (notamment la violence sexiste) peuvent être téléchargés sur le site web de l'ITF pour aider les syndicats à trouver des solutions. Rendez-vous sur http://www.itfglobal.org/urban-transport/notoviolence.cfm

La publication L*es femmes en route vers un environnement de travail sûr et sain* peut être téléchargée sur http://www.itfglobal.org/files/publications/FRA/7402/Road_Safety_Women_French_inside.pdf

Mutilations sexuelles féminines

LES INFORMATIONS CLÉS : MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES

Les mutilations sexuelles féminines sont des interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales.

- **Ces pratiques ne présentent aucun avantage pour la santé des jeunes filles et des femmes.**
- **Elles peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né.**
- **Environ 140 millions de jeunes filles et de femmes dans le monde souffrent actuellement des séquelles de mutilations sexuelles.**
- **Elles sont pratiquées le plus souvent sur des jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans.**
- **On estime qu'en Afrique 101 millions de jeunes filles de 10 ans et plus ont été mutilées sexuellement.**
- **Les mutilations sexuelles féminines sont une violation des droits des jeunes filles et des femmes.**
- **Cette intervention est le plus souvent pratiquée par des circonciseurs traditionnels, qui jouent souvent un rôle central dans les communautés, notamment en tant qu'accoucheurs. Toutefois, plus de 18 % des mutilations sexuelles féminines sont pratiquées par des soignants, et cette tendance augmente.**

Cette fiche d'information est une reproduction de l'Aide-mémoire n°241 « Mutilations sexuelles féminines » de l'Organisation mondiale de la Santé

Vous trouverez dans cette section différentes approches qui peuvent être utilisées pour vous permettre d'évaluer la situation actuelle et les facteurs de risque afin de planifier et mettre en œuvre votre campagne.
Ces outils de campagne vous aideront à :

- Considérer les propres attitudes des femmes et la manière de les encourager à participer en toute sécurité aux activités de campagne
- Faire un bilan rapide de votre activité et de vos procédures actuelles
- Identifier les éléments essentiels au succès des campagnes contre la violence à l'égard des femmes
- Considérer les modèles théoriques sur les maltraitances et le changement
- Maximiser l'impact des médias
- Considérer le rôle des hommes et des garçons dans la recherche d'une solution

Évaluer les attitudes et la sécurité des femmes

Apathie ou action ? C'est à nous, les femmes, de choisir.

Lorsque cela vous arrive à vous, à votre sœur, à votre amie, à votre mère et que cela était arrivé aussi à sa propre mère, il est probable que cela se perpétuera. Lorsque les hommes qui commettent des actes de violence ont pour complices des amis ou des membres de leur famille et lorsque les procédures de plainte sont incapacitantes ou inadéquates, le changement peut alors sembler impossible pour des millions de femmes. Aujourd'hui, les femmes ont besoin d'être encouragées et soutenues individuellement pour trouver la force et l'assurance d'améliorer leur sécurité et celle de leurs enfants. Ce travail est crucial, mais il exige des ressources intensives et a souvent peu d'impact, voire aucun, sur la culture de la violence à l'égard des femmes dans la société. C'est en relevant le défi ensemble, grâce à notre mouvement syndical, et en nous attaquant aux causes fondamentales, que l'on peut espérer que la situation des femmes évoluera.

L'histoire prouve que le changement est possible

L'histoire de l'humanité à travers le monde a démontré que le courage, la planification, les actions collectives et la détermination ont permis dans de nombreux cas de lutter avec succès contre les violations des droits de l'Homme. Cela incluait des violations qui étaient devenues monnaie courante dans la société ; en outre leurs auteurs pouvaient souvent les commettre librement tandis que leurs innombrables victimes devaient supporter cette situation sans grand espoir de changement. Puisqu'il a été possible d'abolir l'esclavage et d'écraser l'apartheid en Afrique du Sud, il est également possible pour nous d'éliminer la violence à l'égard des femmes.

Par quoi devons-nous commencer ?

Bien que notre objectif ultime consiste à remettre en question les perceptions et les comportements des hommes et des garçons, notre travail consistera dans un premier temps à changer les perceptions et le comportement des femmes.

Les statistiques à travers le monde indiquent que les femmes considèrent souvent qu'elles sont à blâmer pour la violence domestique dont elles sont victimes et que c'est une punition acceptable pour s'être mal comportées.

CIRF, enquête pour l'Inde 2000/
Document d'information 2004 d'Oxfam

ATTENTION !

Pour les femmes rescapées de la violence et leurs défenseurs, le simple fait de discuter de la violence à l'égard des femmes peut présenter des risques, car les auteurs d'actes de violence pourraient se sentir menacés et réagir en redoublant de violence. Des mesures de prudence doivent donc être prises pour éviter de tels risques et préjudices.

Le Guide des Nations Unies pour les femmes intitulée « Campagnes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles », publié en décembre 2011, comprend une section sur les « principes directeurs » qui explique aux affiliés comment ils peuvent évaluer les risques pour les femmes et comment maximiser leur sécurité. http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1342724232.pdf

La liste de contrôle à la page 34, intitulée « En faisons-nous assez pour faire une réelle différence ? » constitue un outil rapide pour aider votre syndicat à cerner les possibilités d'augmenter ses capacités pour mieux comprendre ce qui motive les femmes à participer aux campagnes et les obstacles qu'elles doivent surmonter pour le faire.

les femmes
qui transportent le monde

Attitudes et éducation

Pourcentage de femmes de différents niveaux d'éducation qui pensent qu'un mari a raison de frapper ou battre sa femme si elle laisse brûler le repas

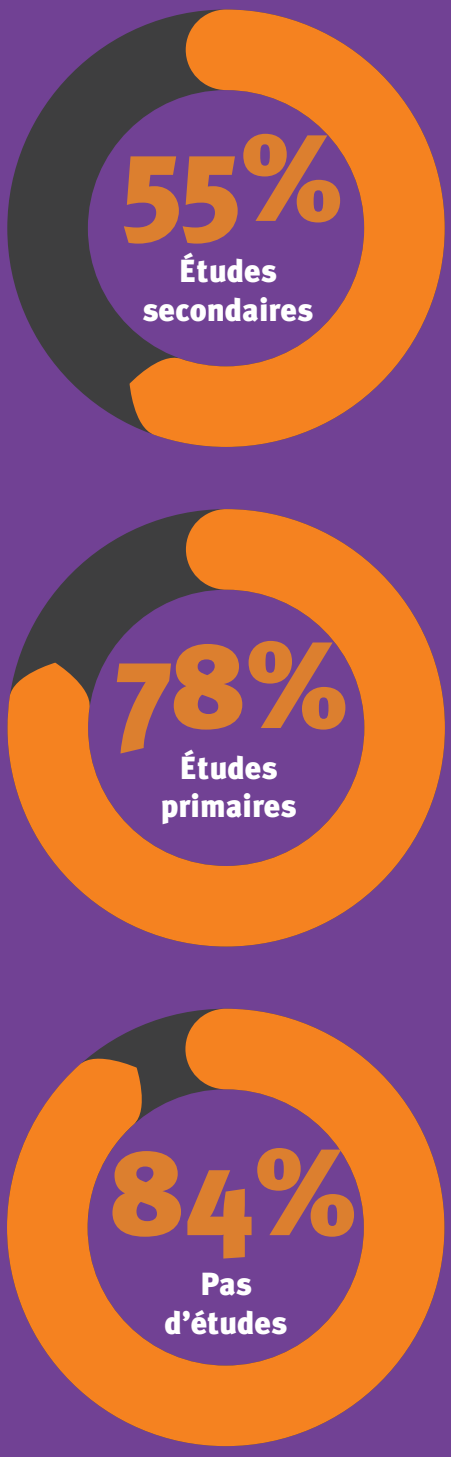

Le niveau d'éducation d'une femme est directement lié à son acceptation de la violence. Le tableau indique que cette acceptation diminue avec l'augmentation du niveau d'éducation, et ceci dans le monde entier (comme le montrent ces statistiques de Jordanie).

Source : Tableau 6D. « Women's attitudes to wife beating ». Annexe statistique, ONU « The world's women 2010 – trends and statistics ».

Évaluations initiales
En faisons-nous assez pour faire une réelle différence ?

Vous pouvez faire un bilan rapide, en cinq minutes seulement, pour savoir dans quelle mesure votre syndicat est actif dans le domaine de la violence à l'égard des femmes.Utilisez la liste de contrôle suivante pour vous aider à évaluer les actions de votre syndicat et les mesures à prendre pour réduire la violence à l'égard des femmes.

Liste de contrôle de votre activité syndicale

- ☐ 1. **Votre syndicat a-t-il une idée précise des lieux de travail ou des situations dans lesquels les femmes sont le plus vulnérables ?**
- ☐ 2. **Les syndicalistes femmes sont-elles encouragées à signaler les actes de violence dont elles sont victimes ou témoins ?**
- ☐ 3. **Savent-elles qu'elles peuvent les signaler et comment procéder ?**
- ☐ 4. **Les procédures sont-elles confidentielles ?**
- ☐ 5. **A-t-on demandé aux syndicalistes femmes si elles se sentiraient assez à l'aise pour signaler des actes de violence ?**
- ☐ 6. **Des membres de votre syndicat ont-ils été formés à l'écoute ou à devenir des intervenant(e)s auprès des femmes ?**
- ☐ 7. **Les statistiques du syndicat et de la direction sont-elles exactes ?**
- ☐ 8. **Avez-vous des échanges substantiels avec la direction sur la question ?**
- ☐ 9. **Avez-vous un Comité des femmes ?**
- ☐ 10. **Faites-vous participer les hommes aux activités sur la question ?**
- ☐ 11. **Des sections ou des représentant(e)s sur le lieu de travail ont-ils accès à des cours de formation sur la violence à l'égard des femmes ?**
- ☐ 12. **Organisez-vous des campagnes sur la violence dont vos membres sont victimes ?**
- ☐ 13. **Utilisez-vous des actions publicitaires syndicales ainsi que les médias pour sensibiliser l'opinion à la question et éliminer les obstacles sociaux aux changements concrets ?**
- ☐ 14. **Recrutez-vous des syndicalistes en mettant l'accent sur la question ?**
- ☐ 15. **Encouragez-vous les syndicalistes à accroître leur activité syndicale en augmentant la visibilité de la question de la violence à l'égard des femmes et en prenant part aux campagnes pour le changement ?**
- ☐ 16. **Utilisez-vous la législation existante pour soutenir les efforts de votre syndicat ?**
- ☐ 17. **Une nouvelle législation est-elle nécessaire pour réduire la violence à l'égard des femmes ?**
- ☐ 18. **Tirez-vous parti de la législation internationale et des progrès sociaux pour appuyer votre travail ?**

les femmes
qui transportent le monde

La violence et la toile des relations

Le Ministère britannique pour le développement international (DFID) a produit un guide pratique sur des programmes communautaires sur la violence à l'égard des femmes et des filles (voir note en bas de page pour le télécharger).
Ce guide comprend le tableau suivant très utile intitulé « Theory of change on tackling violence against women and girls » (Théorie du changement sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles) :

IMPACTS MAJEURS

Les femmes et les filles peuvent faire valoir leurs libertés et droits fondamentaux en toute sécurité.

Les gains en matière de développement (par ex. atteindre les OMD) deviennent des éléments clés, et les obstacles qui entravent leur succès sont éliminés.

IMPACTS

Les femmes et les filles sont à l'abri de toutes les formes de violence sexiste et de la menace de telles violences.

RÉSULTATS

Changement social lié aux relations de pouvoir et à l'égalité hommes-femmes : les relations de pouvoir et le contrôle des ressources évoluent pour devenir plus équilibrées, et l'égalité entre les sexes augmente. Les femmes et les filles exercent le droit d'action et de décision, et ont l'autonomie en ce qui concerne leur corps et leur vie.

Changements des normes sociales liées à la VFF : la VFF est inacceptable à tous les niveaux, dans des circonstances sociales, politiques, économiques et culturelles. Les hommes et les femmes ne se livrent pas à des pratiques ou des comportements violents à l'égard des femmes et des filles. La violence sexiste à l'égard des femmes et des filles est sanctionnée activement, efficacement et négativement à tous les niveaux.

Le gouvernement et les prestataires de services sont responsables envers les femmes et les filles pour garantir la prévention de la violence, pour les en protéger et pour la combattre.

Les femmes et les filles rescapées ont accès en toute sécurité aux services de soutien adéquats nécessaires (économique, médical, psychologique, sécurité, refuge).

Les femmes et les filles ont accès en toute sécurité à la justice à tous les niveaux, y compris en ce qui concerne les lois coutumières et religieuses.

CONSÉQUENCES

Les femmes et les filles connaissent leurs droits et sont autonomisées, soutenues et disposent des ressources nécessaires pour les faire valoir individuellement et collectivement. Les valeurs, les croyances, les attitudes, les comportements et les pratiques (individuels, communautaires et institutionnels) évoluent pour reconnaître la VFF comme un acte inacceptable et un crime.

Les femmes et les filles possèdent, ont à leur disposition et contrôlent de plus en plus les ressources (politiques, juridiques, économiques et sociales).

Les femmes, les défenseurs des droits de l'Homme et les organisations pour les droits des femmes qui luttent contre la VFF sexiste ont les capacités nécessaires pour s'organiser collectivement, faciliter les changements sociaux et réagir face aux réactions négatives.

Prévenir et combattre la VFF est un but explicite des gouvernements, avec la mise en place de politiques et de budgets efficaces et avec leur surveillance à tous les niveaux.

Le système juridique, y compris les lois coutumières et religieuses, prévient, reconnaît et combat de manière adéquate la VFF.

Les mécanismes de prévention et de lutte au niveau communautaire sont actifs et efficaces et ils respectent les droits des femmes.

INTERVENTIONS

Autonomiser les femmes et les filles par ex. pour qu'elles se construisent un capital, pour augmenter leurs droits à la terre, promouvoir leur leadership à tous les niveaux, accroître leur taux d'alphabétisation, leur éducation et leurs compétences, et informer et éduquer les femmes et les filles au sujet de leurs droits ainsi que les soutenir pour s'organiser et amener le changement.

Changer les normes sociales, par ex. renforcer les capacités des médias pour informer sur la VFF, soutenir les organisations pour les droits des femmes pour établir des programmes et mener des campagnes, soutenir les défenseurs des droits des femmes, œuvrer avec les hommes et les garçons, impliquer les dirigeants locaux, enseigner l'égalité entre les sexes dans les écoles, encourager les politiciens à parler ouvertement de la VFF.

Renforcer la volonté politique et les capacités juridiques et institutionnelles, par ex. soutenir la conception et la mise en œuvre des politiques et plans d'actions de lutte contre la VFF et contrôler les dépenses dans tous les secteurs, mettre en place des ministères pour les femmes, réformer les secteurs de la sécurité et de la justice, recueillir des données sur la VFF au niveau national, soutenir le travail de sensibilisation réalisé par les organisations pour les droits des femmes, soutenir les actions de lobbying des réseaux nationaux et internationaux pour le changement.

Fournir des services complets, par ex. création et protection de lieux réservés aux femmes et aux filles, renforcement des biens sociaux et des dispositifs de protection sociale, financement d'activités de base aux organisations pour les droits des femmes qui fournissent des services spécialisés, création d'unités spécialisées dans les affaires féminines au sein de la police.

OBSTACLES

Manque de volonté et de ressources politiques à tous les niveaux gouvernementaux.

Les normes sociales dominantes (valeurs, croyances, comportements et pratiques) soutiennent la domination masculine, tolèrent la VFF et favorisent l'impunité.

Services inadéquats (éducation, santé, justice, sécurité, protection sociale) pour prévenir, protéger et réagir efficacement.

La société civile, qui est surchargée et qui manque de ressources, réalise la majorité des actions de prévention et de lutte.

Le manque d'autonomie sociale, juridique et économique pour les femmes et pour les filles augmente les risques de violence et diminue leur capacité d'action pour la combattre.

PROBLÈME

La violence sexiste à l'égard des femmes et des filles (VFF) et la menace de celle-ci, qui sont exercées par les hommes individuellement, les communautés et les institutions, de manière formelle et informelle, violent les droits fondamentaux des femmes et des filles, limitent leurs choix et leur droit d'action et de décision, et nuisent à leur aptitude à participer et contribuer au développement et à en tirer parti.

https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/67335/How-to-note-VAWG-2-community-prog.pdf

Comprendre les maltraitances conjugales Facteurs à considérer

Le modèle suivant est extrait d'un document d'information publié en 2004 par Oxfam International – une confédération de 17 organisations qui œuvrent de concert dans près de 90 pays afin de trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice.

Le modèle reproduit ci-dessous, qui est souvent utilisé par les chercheurs, permet de comprendre le lien entre les facteurs personnels, situationnels et socioculturels dont la combinaison est la cause des maltraitances conjugales. Il contient également une analyse, étayée par la recherche, des questions qui doivent être traitées et du rôle actuel des États dans le maintien des inégalités entre les sexes et de la domination et la violence masculines. Bien que la recherche, dans ce cas particulier, ait été réalisée en Asie du Sud, les informations donnent un aperçu très utile des nombreuses difficultés auxquelles les femmes sont confrontées dans toutes les sociétés.

« De nombreuses femmes qui sont assassinées connaissaient leur meurtrier. Aux États-Unis, un tiers des femmes assassinées chaque année sont tuées par des partenaires sexuels. En Afrique du Sud, une femme est tuée toutes les 6 heures par un partenaire sexuel. En Inde, 22 femmes étaient tuées chaque jour en 2007 dans le cadre de meurtres pour dot. »

http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/facts_figures.html

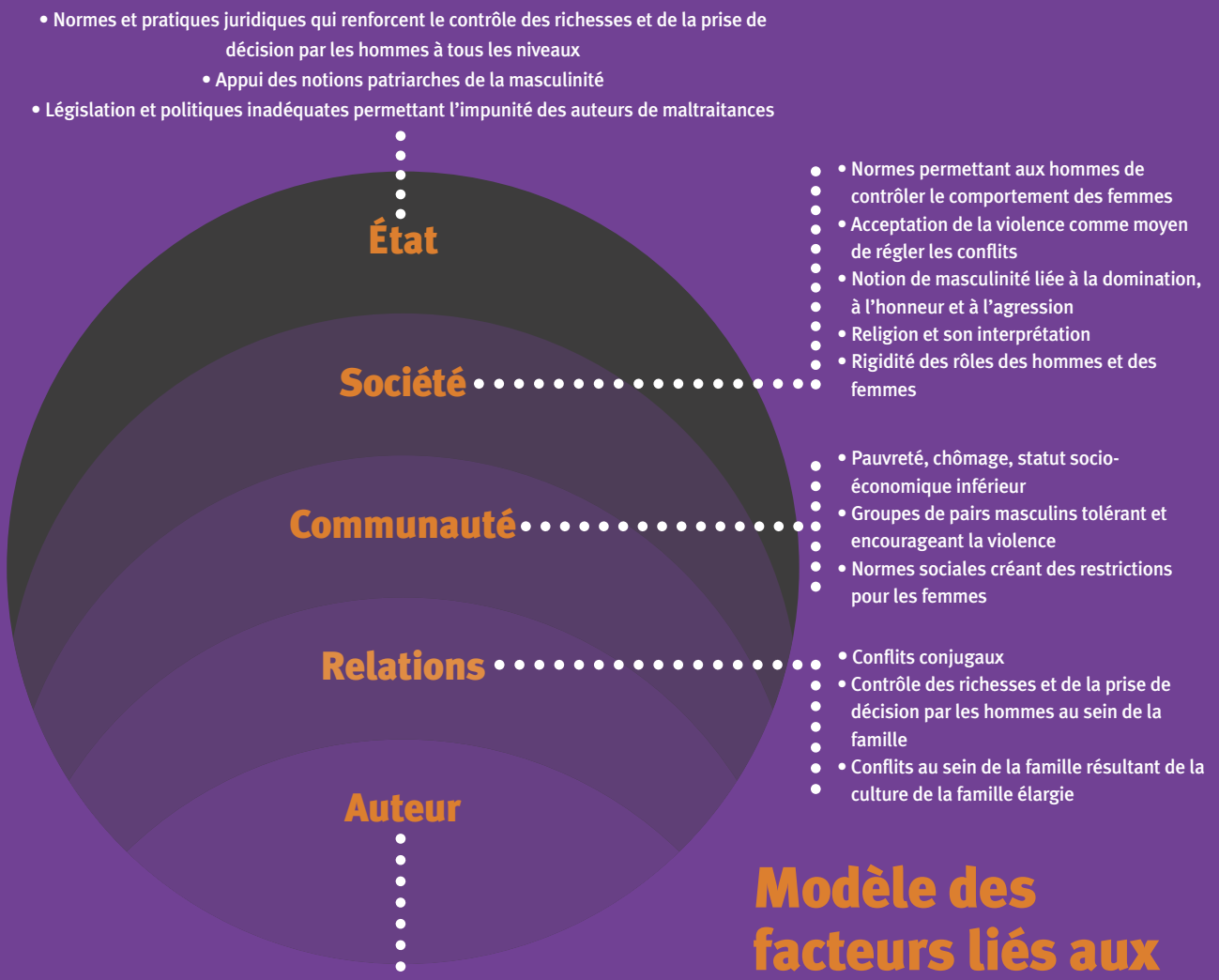

Modèle des facteurs liés aux maltraitances conjugales

De vastes études ont permis de constater que plusieurs facteurs, à chacun des niveaux indiqués ci-dessus, augmentent la probabilité qu'une femme sera maltraitée par son conjoint ou compagnon.

- **Au niveau individuel :** on peut citer, entre autres, le fait d'avoir été maltraité dans son enfance ou d'avoir été témoin de violence conjugale à la maison, les pères absents ou qui rejettent leurs enfants et la consommation fréquente d'alcool ou de drogues.
- **Au niveau de la famille et des relations :** des études interculturelles ont indiqué que le contrôle des richesses et de la prise de décision par les hommes au sein de la famille et les conflits conjugaux étaient des indicateurs prévisionnels fiables de maltraitance.
- **Au niveau de la communauté :** l'isolation des femmes et le manque de soutien social, conjugués aux groupes de pairs masculins qui tolèrent et légitiment la violence masculine, sont des indicateurs prévisionnels de taux supérieurs de violence.
- **Au niveau de la société :** des études réalisées dans le monde entier ont révélé que la violence à l'égard des femmes est plus répandue dans les pays où les rôles des hommes et des femmes sont définis et appliqués de manière rigide et où le concept de masculinité est lié aux notions de rudesse, d'honneur masculin ou de domination. D'autres normes culturelles liées aux maltraitances incluent la tolérance des châtiments corporels, l'acceptation de la violence comme moyen de régler les conflits entre les personnes et la perception que les hommes ont « droit de propriété » sur les femmes.
- **Au niveau de l'État :** des études ont permis de constater que l'inadéquation des législations et des politiques pour prévenir et punir les actes de violence, ainsi que les faibles niveaux de sensibilité et de sensibilisation parmi les organismes chargés de l'application de la loi, sont liés à un taux plus élevé de violence.

Ce modèle est extrait du document d'information « Towards ending violence against women in South Asia », Oxfam (p9&10). Août 2004

Travailler avec les hommes et les garçons pour changer les perceptions et les comportements

En raison du pourcentage extrêmement élevé de crimes violents contre les femmes commis par des hommes, il est crucial d'impliquer les hommes en tant qu'élément de la solution.

ÉTUDE DE CAS
TRAVAIL MENÉ AVEC LES JEUNES HOMMES : PRÉSENTATION DU PROJET, AU BRÉSIL ET AU-DELÀ

Instituto Promundo (www.promundo.org.br/en) est une ONG brésilienne qui œuvre pour promouvoir les attitudes et les actions soucieuses de l'équité hommes-femmes auprès des jeunes hommes au Brésil et ailleurs. Son programme d'éducation au sein des communautés pour impliquer les hommes dans l'égalité entre les sexes (Programme H) a été déployé en Inde, en Tanzanie, en Croatie, au Vietnam et dans des pays d'Amérique Centrale.

L'approche

En ciblant des petits groupes, le Programme H encourage au moyen d'un dessin animé sans parole les garçons et les jeunes hommes à remettre en question les opinions traditionnelles sur la signification du rôle de l'homme. Des animateurs formés jouent le rôle de tuteur en guidant les participants dans un programme d'enseignement participatif.

L'enseignement par petits groupes est dispensé par le biais de séances régulières, sur une période de quatre à six mois. Ceci est combiné à des techniques de sensibilisation et de marketing social visant à changer les normes au sein des communautés. Dans certains contextes, le Programme H comprend un autre programme parallèle à l'intention des jeunes femmes.

L'impact

Après avoir participé aux activités, les jeunes hommes ont déclaré avoir moins recours à la violence à l'égard des femmes et des filles.

Les enseignements

Les enseignements suivants, entre autres, ont été tirés des évaluations des interventions actuelles pour impliquer les jeunes hommes et les garçons :

- Les programmes sont plus efficaces lorsqu'ils sont « sexotransformateurs » (c.-à-d. lorsqu'ils cherchent à changer les rôles des hommes et des femmes et à promouvoir les comportements plus soucieux de l'équité entre les sexes) que lorsqu'ils se contentent de reconnaître les normes et les rôles liés au sexe.
- Il est important de cibler les garçons et les jeunes hommes, car c'est à leur âge que les attitudes concernant les hommes et les femmes commencent à se développer, avant le premier acte qui perpétuera la violence. Des études ont démontré que l'adolescence est la période durant laquelle se forment leurs convictions sur les rôles dans les relations intimes. C'est également à ce moment-là que la violence à l'égard de leurs partenaires sexuelles commence à se manifester.
- Les programmes intégrés et les programmes au sein des communautés, les campagnes de mobilisation et médiatiques sont généralement plus efficaces au niveau des changements de comportement. Ceci met en évidence l'importance d'aller au-delà du niveau individuel et d'atteindre le contexte social, y compris les relations, les institutions sociales, les « gardiens » et les leaders des communautés.

Cette étude de cas est tirée du guide « A practical guide on community programming on violence against women and girls » (DFID, Mai 2012), section 5.5. Téléchargez-le sur https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/67335/How-to-note-VAWG-2-community-prog.pdf

Au cours des dernières décennies, on s'est de plus en plus intéressé aux programmes visant à impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre le comportement violent des hommes et à impulser des changements dans leurs relations personnelles. Les efforts se sont concentrés sur l'évolution des attitudes et des comportements individuels des hommes par le biais de solutions éducatives qui donnent aux hommes les informations, les compétences et les lieux nécessaires pour comprendre comment la question du genre façonne leur propre vie et leurs relations personnelles.

Les syndicats affiliés à l'ITF, dont l'égalité est un principe fondamental, comprennent un grand nombre d'hommes et ont, par conséquent, de réelles possibilités d'utiliser les structures existantes afin de mobiliser les hommes et les femmes également. Les syndicats peuvent tirer des enseignements précieux de l'expérience d'autres organisations – dont vous trouverez des exemples dans ces deux études de cas.

ÉTUDE DE CAS
TRAVAILLER AVEC LES HOMMES : LES DÉFIS À RELEVER ET LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS, LIBERIA

L'évaluation d'un projet de participation des hommes, réalisée par l' International Rescue Committee (IRC) au Liberia, a permis d'identifier les défis à surmonter pour impliquer les hommes dans la prévention de la violence, ainsi que les mesures pour relever ces défis. Le projet a créé des groupes d'action masculins dans neuf communautés où des groupes d'actions féminins avaient déjà été établis.

Durant ce projet sur deux ans, les changements suivants se sont produits :

- Perte de vue de l'objectif concernant les femmes et les filles : certains groupes masculins ont perdu de vue les objectifs du groupe, à savoir mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Ils se sont concentrés sur les problèmes rencontrés par les hommes et ont justifié la violence masculine comme faisant partie du processus de changement. Afin de remédier à cette situation, le personnel doit avoir les compétences nécessaires pour faciliter les processus dans lesquels les hommes doivent assumer la responsabilité de leur comportement dans le cadre du processus de changement.
- Les hommes ont pris le contrôle : Lorsque les hommes participaient à des groupes mixtes, ils occupaient les postes de direction et conseillaient les femmes sur les mesures qu'elles devaient prendre pour mettre fin à la violence. Ceci a créé des rapports de force inégaux entre les sexes. Le personnel de l'IRC a réduit ce déséquilibre en encourageant les hommes à écouter les femmes et en créant des lieux où les femmes pouvaient s'exprimer.
- Formation trop hâtive de groupes mixtes : La fusion des groupes masculins et féminins s'est souvent produite trop rapidement, sans vraiment évaluer si les groupes masculins avaient suffisamment évolué pour pouvoir créer des groupes mixtes en toute sécurité, et si les femmes étaient vraiment d'accord et à l'aise avec une telle fusion. Les dirigeants ont besoin de conseils sur la manière d'évaluer les risques pour la sécurité des femmes posés par le rassemblement d'hommes et de femmes pour discuter de la violence. Des mécanismes clairs sont nécessaires pour permettre aux femmes de choisir si elles veulent faire partie de groupes mixtes et la manière d'y participer.
- Compréhension limitée de la violence : Il a été difficile de faire mieux comprendre aux hommes la violence au-delà des actes de violence individuels, pour inclure les autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles dont les femmes parlaient : abandon, mariage forcé ou précoce ou exclusion du contrôle des finances du ménage.
- La participation n'est pas toujours le résultat de bonnes intentions : L'engagement pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes n'était pas toujours la seule raison de participer aux programmes dans ce domaine. Certains hommes y participaient par crainte de perdre le contrôle qu'ils exerçaient sur les femmes et les filles, pour avoir l'occasion d'influencer les prises de décision au sein des communautés et pour accéder aux ressources disponibles. Veiller à ce que les hommes qui participent aux groupes adhèrent aux objectifs du programme est un défi majeur.

Pour en savoir plus rendez-vous sur
http://www.rescue.org/domestic-violence-info

Cette étude de cas est tirée du guide « A practical guide on community programming on violence against women and girls » (DFID, Mai 2012), section 5.5.

ATTENTION !

Ce travail comporte des difficultés et des risques, dont la sécurité des femmes. Il est par conséquent essentiel que des normes strictes soient appliquées lors de la planification de votre programme.

Principes directeurs pour soutenir le travail mené avec les hommes et les garçons pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

La liste de contrôle suivante est destinée à aider les dirigeants à prendre des décisions lors de l'élaboration des programmes afin d'obtenir les meilleurs résultats.

- ☐ **Les hommes et les garçons peuvent être des cibles et des alliés des programmes pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, mais ce sont elles qui en sont les bénéficiaires principales.**
- ☐ **La sécurité des femmes et des filles est la considération prioritaire.**
- ☐ **Les droits et l'autonomisation des femmes doivent être au cœur des programmes, qui doivent chercher explicitement à remettre en question les normes discriminatoires concernant les sexes et le déséquilibre des pouvoirs entre les hommes et les femmes.**
- ☐ **Les programmes doivent être élaborés et mis en œuvre en partenariat avec les comités de femmes plutôt que par des groupes masculins qui agissent de manière autonome.**
- ☐ **Les activités qui impliquent les hommes sont une occasion idéale de promouvoir les opportunités de leadership des femmes.**
- ☐ **Des lieux réservés aux femmes doivent être créés et protégés.**
- ☐ **Les programmes doivent faire l'objet d'évaluations fréquentes afin de ne pas être progressivement dominés par les hommes, et des mécanismes de vérification et de contre-vérification doivent être intégrés aux projets pour garantir qu'ils restent axés sur les femmes (c.-à-d. sur les droits des femmes et des filles).**
- ☐ **Les programmes devraient aller au-delà des interventions éducatives à petite échelle qui ciblent les changements individuels d'attitudes et de comportements et devraient mobiliser le soutien des hommes pour favoriser des changements sociétaux plus vastes, par ex. en recrutant les hommes pour en faire des alliés des campagnes pour les droits des femmes destinées à remettre en cause les lois et les politiques discriminatoires. (C'est un point important car les hommes sont le plus souvent ceux qui prennent les décisions et ils doivent le faire dans l'intérêt des femmes.)**
- ☐ **Les évaluations des programmes doivent rechercher non seulement les points de vue des participants masculins, mais aussi ceux des femmes qui font partie de leur vie afin de valider les changements de comportement qu'ils ont indiqués. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir la confidentialité et la sécurité des personnes consultées.**

Document reproduit avec l'aimable autorisation de l'International Rescue Committee. http://www.rescue-uk.org. Également disponible dans le document de pratique du DFID « Violence against women and girls » qui peut être consulté sur https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/67335/How-to-note-VAWG-2-community-prog.pdf

les femmes
qui transportent le monde

Travailler avec les médias
Maximiser l'impact des médias

Les médias jouent un rôle important car ils peuvent influencer la façon dont un crime ou une victime est perçu(e) selon la manière dont ils relatent une histoire. Ils peuvent être très puissants pour remettre en question ou perpétuer les attitudes de la société concernant la violence à l'égard des femmes. En utilisant les techniques adéquates, les syndicats sont en mesure de renforcer considérablement nos campagnes pour le changement afin de créer des opportunités médiatiques et de saisir celles qui se présentent.

L'association caritative écossaise Zero Tolerance a produit un guide très complet à l'intention des journalistes, qui peut être tout aussi utile aux auteurs de livrets ou d'articles pour une publication syndicale qu'à toute personne collaborant avec un journaliste sur un article à l'intention du public.

Une partie de ce guide a trait spécifiquement à l'Écosse, mais il fournit également des outils faciles à utiliser qui s'appliquent à tous les pays et peuvent améliorer l'impact des campagnes syndicales. Ce guide comporte des sections brèves et précises comprenant des définitions, des conseils sur le langage à utiliser et des recommandations ainsi que l'autorisation de copier tout matériel à des fins de reproduction.

Une copie du guide « Handle with care: a guide to responsible media reporting of violence against women » peut être téléchargée sur http://www.zerotolerance.org.uk/projects/MediaGuide

Le site web inclut de nombreuses autres ressources, dont des guides à l'intention des enseignants et des jeunes, qui pourront vous donner d'autres idées pour produire vos propres matériels qui refléteront vos questions prioritaires et votre culture.

Les ressources
Organisations

De nombreuses organisations possèdent de vastes connaissances et matériels qui peuvent aider les syndicats à économiser du temps et de l'argent et à éviter d'éventuelles erreurs stratégiques.

Amnesty International

Le site web d'Amnesty propose un kit en ligne qui comprend des guides et des dossiers sur la sensibilisation à l'égalité des sexes, l'élaboration des campagnes, la violence à l'égard des femmes dans les conflits armés, les droits de l'Homme pour les jeunes et les droits des femmes pour celles qui travaillent dans les médias.
http://www.amnesty.org/fr/womens-rights/activist-toolkit

Department for International Development (DFID), Royaume-Uni

Le Ministère britannique pour le développement international (DFID) a produit un guide pratique intitulé « A Practical Guide on Community Programming on Violence against Women and Girls ».
http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications1/How-to-note-VAWG-2-community-prog.pdf

Organisation internationale du travail (OIT)

L'OIT a produit un outil concernant la violence sexiste dans le monde professionnel, qui contribue à l'élaboration des politiques au niveau national, notamment en fournissant les bases nécessaires pour combattre et prévenir la violence sexiste sur le lieu de travail.
http://www.ilo.org/global/lang--en/index.htm#a4

De nombreux bureaux extérieurs de l'OIT ont dispensé des cours de formation pour les gouvernements, les employeurs et les organisations de travailleurs sur les dispositions législatives et les politiques spécifiques relatives au harcèlement sexuel, et ont organisé des ateliers sur les codes de pratique et d'autres stratégies. Des cours de formation sur le renforcement des capacités sur l'égalité entre les sexes et sur les questions liées à la violence sont également dispensés par le Centre de formation à Turin (ITC-ILO).

Ce guide donne une foule d'exemples de domaines dans lesquels des organisations internationales ont réalisé d'énormes progrès concernant la violence à l'égard des femmes, dans une variété de cultures sur tous les continents.

Cette section fournit des renseignements utiles sur les informations et les ressources précieuses offertes par certaines de ces organisations.

Bureau de l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) de l'OIT
Le Bureau vise à contribuer à l'élaboration des politiques aux niveaux national et sectoriel, à accroître le partage des connaissances sur la manière d'éliminer la violence sexiste, et fait office de ressource d'informations pour le renforcement des capacités des gouvernements et des partenaires sociaux à l'échelle mondiale.
www.ilo.org/gender/

Programme d'action spécial de l'OIT pour combattre le travail forcé
Ce programme continue à mettre en œuvre une série de projets de coopération technique sur le terrain pour lutter, entre autres, contre le travail forcé et l'exploitation des victimes de la traite des êtres humains.
www.ilo.org/sapfl/

CSI

La CSI a produit une brochure qui fournit des outils et des lignes directrices pour renforcer et consolider les politiques et les actions syndicales destinées à METTRE FIN à la violence à l'égard des femmes.
http://www.ituc-csi.org/les-syndicats-disent-non-a-la?lang=fr

Oxfam

Oxfam a une vaste gamme de campagnes et de ressources pour l'autonomisation des femmes. Une liste détaillée fournissant des liens vers de nombreuses publications sur les travaux pour l'égalité des sexes en matière de justice est disponible sur
http://policy-practice.oxfam.org.uk/our-work/gender-justice

Pour les affiliés en Asie du Sud, les détails de la campagne régionale d'Oxfam « WE CAN » destinée à mettre fin à la violence à l'égard des femmes sont disponibles sur
http://www.wecanendvaw.org/

Le document d'information d'Oxfam « Towards ending violence against women in South Asia » est disponible sur
http://www.wecanendvaw.org/sites/default/files/Campaign%20Briefing%20Paper_1.pdf

Promundo

Le site web de l'ONG brésilienne Promundo fournit un éventail de matériels pédagogiques, d'études et d'informations sur ses programmes internationaux. Cette organisation œuvre pour promouvoir une masculinité empathique et non violente et des relations plus équitables entre hommes et femmes, au Brésil et à l'échelle mondiale.
www.promundo.org.br/en/

UNiTE – une campagne mondiale pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes

En 2008 le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon a lancé sa campagne UNiTE « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », un effort pluriannuel qui vise à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans toutes les parties du monde. La campagne appelle les gouvernements, la société civile, les organisations de femmes, les jeunes, le secteur privé, les médias et l'ensemble du système des Nations Unies à joindre leurs forces pour faire face à la pandémie mondiale de la violence à l'égard des femmes et des filles.
http://www.un.org/fr/women/endviolence/

Base de données du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes

En 2006, le Secrétaire général de l'ONU a lancé une étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes. À l'issue de cette étude, l'Assemblée Générale a adopté la résolution 61/143 le 19 décembre 2006, qui appelait tous les États membres et le système des Nations Unies à intensifier l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. La base de données du Secrétaire général a été lancée le 5 mars 2009 au siège de l'ONU à New York.
http://sgdatabase.unwomen.org/home.action

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes

Ce Fonds s'appuie sur des initiatives efficaces qui prouvent que la violence à l'égard des femmes et des filles peut être systématiquement combattue, réduite et, avec beaucoup de persistance, éliminée – par exemple en renforçant l'application des lois. À ce jour, le Fonds a versé plus de 86 millions de dollars à 351 initiatives (dont certaines sont menées par des syndicats) dans 128 pays et territoires.
http://www.unwomen.org/how-we-work/un-trust-fund/

Le processus d'octroi annuel de subventions est très compétitif. Pour prendre connaissance des instructions à suivre pour déposer une demande de subvention, veuillez consulter les instructions de dépôt de demande. Pour tout complément d'information, veuillez contacter le Secrétariat des Fonds Fiduciaires de l'ONU.

ONU Femmes

ONU Femmes propose une grande quantité d'informations sur son site web http://www.unwomen.org ainsi que des publications diverses, dont un grand nombre sont disponibles dans plusieurs langues. De nombreuses études de cas approfondies, réalisées par des pays de tous les continents, présentent en détail les stratégies fondées sur des données factuelles, les défis rencontrés et surmontés, ainsi que les mécanismes de suivi et les résultats. Les documents disponibles vont des conseils pour la préparation des budgets jusqu'aux fiches d'information en passant par des ressources de formation. Ils incluent un guide extrêmement complet sur les campagnes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, qui peut être téléchargé sur
http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1342724232.pdf

Ce guide comprend une section financière qui donne des conseils sur les donateurs, les collectes de fonds, la planification et la budgétisation.

Organisation mondiale de la Santé

Le site web fournit des informations variées, allant des fiches d'information, statistiques et publications jusqu'aux programme, activités et travaux régionaux de l'OMS.
http://www.who.int/topics/gender_based_violence/fr/index.html

L'étude menée dans plusieurs pays par l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes est une initiative de recherche révolutionnaire. Cette étude a rassemblé des données comparables sur la prévalence et la fréquence des différentes formes of violence, ses effets sur la vie et la santé des femmes, ainsi que les facteurs de risque de violence domestique, qui émanaient de huit pays à travers le monde.
http://www.who.int/gender/violence/who_multicountry_study/summary_report/summaryreportfrenchlow.pdf

Zero Tolerance

L'association caritative écossaise Zero Tolerance a produit « Handle with care: a guide to responsible media reporting of violence against women ».
http://www.zerotolerance.org.uk/projects/MediaGuide

les femmes
qui transportent le monde

Accords modèles

Le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (CAW-TCA) et la CSI proposent des modèles de bonnes pratiques pour aider les syndicats dans leurs négociations avec les employeurs.

Comité anti-harcèlement des Travailleurs canadiens de l'automobile
http://www.caw.ca/en/10854.htm

Harcèlement sur le lieu de travail des Travailleurs canadiens de l'automobile
http://www.caw.ca/en/7911.htm

Modèle de clause relative au harcèlement sexuel de la CSI
http://www.ituc-csi.org/combattre-le-harcelement-sexuel?lang=fr (page 9)

Modèle de procédure pour traiter les plaintes de harcèlement sexuel de la CSI
http://www.ituc-csi.org/combattre-le-harcelement-sexuel?lang=fr (page 9)

Conventions et déclarations internationales sur la violence à l'égard des femmes

Les conventions et les déclarations internationales peuvent donner du poids aux arguments et aux campagnes des syndicats. Cette section est une introduction à plusieurs conventions liées à la violence à l'égard des femmes.

57ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCFNU) – Thème pour 2013 : « Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles »
Cette session a eu lieu à New York, aux États-Unis, du 4 au 15 mars 2013. Les femmes de l'ITF y étaient représentées par la délégation syndicale qui, en travaillant aux côtés d'ONG progressistes, a permis d'obtenir de meilleurs résultats.

La déclaration commune de la délégation intitulée « les syndicats réclament : Pas de compromis sur les droits des femmes, tolérance zéro pour la violence à l'égard des femmes et des filles » est publiée sur **http://unioncsw.world-psi.org/news/no-compromise-women%E2%80%99s-rights-zero-tolerance-violence-against-women-and-girls.**

De plus amples informations, dont l'intégralité des « conclusions concertées », sont disponibles sur **http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/57sess.htm**

Déclaration et Programme d'Action de Beijing
Adoptée à la Quatrième conférence mondiale sur les femmes en 1995, cette Déclaration appelle les gouvernements à prendre des mesures dans les domaines critiques, dont la violence à l'égard des femmes. Le Programme d'Action de Beijing demande également que tous les gouvernements élaborent des stratégies ou des plans d'action nationaux pour mettre en œuvre le Programme au niveau local. Les plans d'action nationaux pour chaque pays soulignent les activités spécifiques que leur gouvernement entreprendra pour améliorer la situation des femmes, y compris la lutte contre la violence à l'égard des femmes. **http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf**

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
En 1992, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a adopté la Recommandation générale 19, qui explique que l'interdiction de la discrimination sexiste inclut la violence. Les États parties doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer la violence y compris sanctions pénales, recours civils, mesures préventives (telles que campagnes d'information et d'éducation) et mesures de protection (telles que services de soutien pour les victimes) **http://www.cedaw2013.org**

Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993
Bien qu'elle ne crée pas d'obligations juridiques exécutoires pour les États, elle représente un net consensus sur le fait que « la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales des femmes ». Elle explique en outre que la violence à l'égard des femmes « traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes. » La déclaration souligne l'obligation des États de prévenir les actes de violence, d'enquêter sur ces actes, et d'en punir les auteurs en minimisant la distinction entre l'État ou les personnes privées. **http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol= A/RES/48/104**

Code de pratique de la Commission européenne visant à combattre le harcèlement sexuel
En 1991, la Commission européenne (CE) a adopté une résolution sur la protection de la dignité des hommes et des femmes au travail. Un code de pratique visant à combattre le harcèlement sexuel est lié à la résolution et donne des conseils pratiques aux employeurs, aux syndicats et aux travailleurs. Il n'a pas force de loi mais encourage les États membres à mettre en œuvre les Recommandations au niveau national. **http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/equality_between_men_and_women/c10917b_fr.htm**

LES VOIX DU CHANGEMENT

« La violence à l'égard des femmes n'a pas grand-chose à voir avec des hommes exaspérés et encore moins avec un acte quelconque des victimes. En réalité, elle trouve ses origines dans le désir des hommes d'exercer un contrôle et un pouvoir sur les femmes et surviendrait même si elles n'avaient pas fait, ou omis de faire, quelque chose. »

Zimbabwe Amalgamated Railwaymen's Union

Recommandations aux employeurs

- **Les employeurs devraient publier une déclaration de principe stipulant expressément que le harcèlement sexuel ne peut être ni admis ni toléré.**
- **La déclaration de principe doit être communiquée efficacement à tous les travailleurs.**
- **Le personnel d'encadrement doit être formé pour lutter contre le harcèlement sexuel.**
- **Des procédures claires et précises doivent être élaborées pour lutter contre le harcèlement sexuel.**

Recommandations aux syndicats

- **Formuler une déclaration de principe sur le harcèlement sexuel.**
- **Sensibiliser au problème du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.**
- **Aborder la question avec les employeurs et encourager l'adoption de la déclaration de principe.**
- **Fournir aux syndicalistes des instructions claires sur la marche à suivre s'ils sont victimes de harcèlement.**
- **Considérer la mise en place de responsables formés pour conseiller et accompagner les syndicalistes.**

Conventions et protocoles d'entente de l'OIT

Convention 29 de l'OIT sur le travail forcé :
http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C029

Convention 111 de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession) :
http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C111

Le Protocole d'entente d'ONU Femmes avec l'Organisation internationale du travail (OIT) 2011 inclut la question de la violence sexiste au travail :
http://www.ilo.org/public/english/bureau/leg/download/unwomen-mou.pdf

Déclaration de la CSI et des fédérations syndicales internationales sur la violence à l'égard des femmes
http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/women.pdf

Documents des Nations Unies

- Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages :
  http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?mtdsg_no=XVI-3&chapter=16&lang=fr&clang=_fr
- Lignes directrices du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la protection des femmes réfugiées :
  http://www.unhcr.org/3d4f915e4.html
- Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants :
  http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?mtdsg_no=XVIII-12-a&chapter=18&lang=fr&clang=_fr
- Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité :
  http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1325(2000)

Les Objectifs du millénaire des Nations Unies pour le développement et la violence à l'égard des femmes

Les OMD ne seront pas atteints si on ne combat pas la violence à l'égard des femmes. Prévenir ce type de violence dans ce contexte oblige la communauté internationale à établir un programme d'action qui met l'accent sur le développement humain durable comme étant l'élément clé pour réaliser des progrès sociaux et économiques satisfaisants. La totalité des 191 États membres s'est engagée à atteindre ces objectifs d'ici 2015.
http://www.un.org/fr/development/desa/millennium-development-goals.html

Qu'est-ce qu'un acte de violence ?

La violence et la maltraitance peuvent être interprétées comme un comportement visant à exercer un pouvoir ou un contrôle sur la famille, les membres de la famille, un(e) partenaire sexuel(le), des collègues ou des groupes divers. Les actes de violence et de maltraitance peuvent se produire une seule fois, peuvent comprendre diverses tactiques de manipulation subtile ou peuvent survenir fréquemment et se multiplier sur des mois, voire des années. Quelle qu'en soit la forme, la violence et la maltraitance sont inacceptables et peuvent affecter profondément la santé et le bien-être des victimes.

Les ressources

La liste suivante fournit aux affiliés une liste détaillée non exhaustive des différentes formes de violence à l'égard des femmes.

Violence physique

Il y a violence physique lorsqu'une personne se sert d'une partie de son corps ou d'un objet pour contrôler vos actions. La violence physique inclut, entre autres :

- **pousser ;**
- **coincer ou plaquer ;**
- **confinement ;**
- **pincer ;**
- **tirer les cheveux ;**
- **gifler ;**
- **donner des coups de poing ;**
- **tordre le bras ;**
- **donner des coups de pied ;**
- **mordre ;**
- **étouffer ;**
- **brûler ;**
- **donner une surdose de médicament ;**
- **attaque ou menaces avec un objet ou une arme ;**
- **poignarder ; et**
- **meurtre.**

Violence sexuelle

Il y a violence sexuelle lorsqu'une personne vous force à participer à des activités sexuelles contre votre volonté. La violence sexuelle inclut, entre autres :

- **vous toucher d'une manière sexuelle contre votre volonté (par ex. vous embrasser, vous empoigner, vous caresser) ;**
- **rapports sexuels forcés ;**
- **vous forcer à accomplir des actes sexuels que vous trouvez dégradants ou douloureux ;**
- **utilisation d'une arme pour vous forcer à accomplir un acte sexuel ;**
- **battre des parties sexuelles de votre corps ;**
- **exhibitionnisme (pulsion qui pousse à montrer ses organes sexuels) ;**
- **nier à une femme le droit à sa sexualité ;**
- **humilier, critiquer ou essayer de contrôler la sexualité d'une femme ;**
- **refus de fournir des informations et une éducation sexuelle (par ex. contraception) ;**
- **privation d'affection sexuelle ;**
- **exposition au VIH ou à d'autres maladies sexuellement transmissibles ;**
- **avortement ou stérilisation forcé(e) ;**
- **prostitution forcée ; et**
- **allégations non fondées de promiscuité et/ou d'infidélité.**

Violence émotionnelle

Il y a violence émotionnelle lorsqu'une personne dit ou fait quelque chose qui vous donne le sentiment d'être stupide ou dévalorisée. La violence émotionnelle inclut, entre autres :

- **injures ;**
- **destruction de vos biens personnels ;**
- **critiques constantes ;**
- **vous blâmer pour tous les problèmes relationnels ;**
- **vous humilier ou vous rabaisser devant les autres ;**
- **vous enfermer à la maison ;**
- **ne pas vous adresser la parole ;**
- **jalousie ; et**
- **intimidation.**

Violence psychologique

Il y a violence psychologique lorsqu'une personne a recours à des menaces et vous fait peur pour vous contrôler. La violence psychologique inclut, entre autres :

- **menaces de vous faire du mal ou de faire du mal à vos enfants ou à votre famille si vous partez ;**
- **menaces de violence ;**
- **menaces d'abandon ;**
- **isolation sociale de votre famille et de vos amis ;**
- **menace de prendre les enfants ;**
- **harcèlement ;**
- **agression verbale et**
- **menaces de se faire du mal.**

Violence spirituelle

Il y a violence psychologique lorsqu'une personne utilise vos croyances religieuses ou spirituelles pour vous manipuler, dominer ou contrôler. La violence spirituelle inclut, entre autres :

- **essayer de vous empêcher de pratiquer vos croyances religieuses ou spirituelles ;**
- **se moquer de vos croyances religieuses ou spirituelles ;**
- **vous forcer à élever vos enfants dans une religion ou un choix spirituel qui n'est pas le vôtre ; et**
- **utiliser vos croyances religieuses ou spirituelles pour vous manipuler, dominer ou contrôler.**

Violence culturelle

Il y a violence culturelle lorsqu'on vous fait du mal en vous infligeant des pratiques tolérées par votre culture, votre religion ou vos traditions. La violence culturelle inclut, entre autres :

- **circoncision féminine ;**
- **mariage précoce (moins de 18 ans) ;**
- **viol conjugal ;**
- **meurtre pour dot ;**
- **esclavage sexuel ; et**
- **crimes d'honneur.**

Exploitation financière

Il y a exploitation financière lorsqu'une personne contrôle vos ressources financières sans votre consentement. L'exploitation financière inclut, entre autres :

- **destruction de vos biens personnels ;**
- **ne pas vous autoriser à aller à l'école ;**
- **refuser de vous laisser travailler à l'extérieur du foyer ;**
- **contrôler le choix de votre profession ;**
- **vous interdire d'accéder au revenu et aux comptes bancaires de la famille ;**
- **vous donner une somme d'argent et vous demander de justifier vos dépenses ;**
- **utiliser l'argent nécessaire pour prendre soin de la famille à d'autres fins ;**
- **refuser de contribuer financièrement au ménage ; et**
- **refuser de satisfaire aux besoins fondamentaux tels que nourriture et soins de santé.**

Négligence

Il y a négligence lorsqu'une personne n'assume pas sa responsabilité de prendre soin de vous ou vous aider. La négligence inclut, entre autres :

- **ne pas payer vos factures pour vous ; et**
- **ne pas vous fournir les médicaments, la nourriture, le logement ou les vêtements propres dont vous avez besoin.**

Fédération internationale des ouvriers du transport
49-60 Borough Road, Londres SE1 1DR, R-U
Tél. : +44 (0)20 7403 2733
Fax : +44 (0)20 7357 7871

www.itfglobal.org

www.facebook.com/ITFglobal

@itfglobalunion